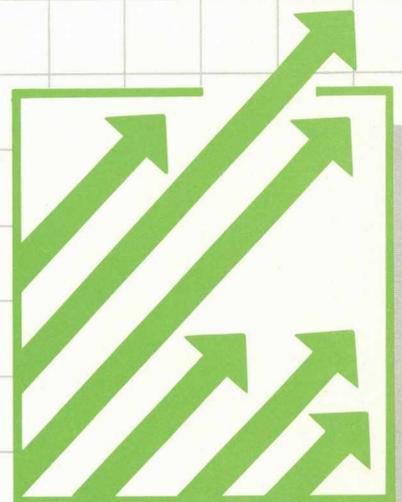


**MARTENS V**  
1981-85

LE BILAN DE QUATRE ANNEES  
DE POLITIQUE DE REDRESSEMENT



# Table des matières

Avant propos .....	2
Nous ne vivons plus au-dessus de nos moyens .....	7
Notre base industrielle est rafferme .....	17
L'Etat est de nouveau maître de son budget; la sécurité sociale est sauvée .....	21
La Belgique produit de nouveau pour l'avenir .....	29
De nouveaux emplois se créent .....	31
Conclusion .....	37



## Avant-propos

Lorsque le gouvernement Martens V est entré en fonction il y a près de quatre ans, l'économie belge était fort délabrée. Le pays qui, au début des années septante, éclatait encore de santé et, à tous points de vue, obtenait de meilleurs résultats que ses voisins, quelque dix ans plus tard était désigné ouvertement comme "l'homme malade de l'Europe" dans les cercles internationaux.

La crise a atteint un point critique véritablement catastrophique en 1981, année qui, comme la Banque nationale l'écrivit dans son rapport annuel, "est marquée d'une pierre noire". Le volume du produit intérieur global s'est contracté en 1981 de 1,3 p.c., la production industrielle de 2,7 p.c., l'activité dans la construction de plus de 19 p.c. Les investissements des entreprises diminuèrent de 6 p.c. et la construction de logements connut une chute de 41 p.c. En douze mois, l'emploi recula de 76.000 unités, tandis que l'accroissement annuel du chômage atteignait 91.000 unités. Le compte courant de l'Union économique belgo-luxembourgeoise avec l'étranger s'est clôturé en 1981 par un déficit record de 156 milliards. Des taux d'intérêt d'environ 14 p.c. à long terme et 16 p.c. à court terme ne parvinrent pas à empêcher que 200 milliards de capitaux quittent le pays ; la confiance dans le franc avait disparu. La Banque nationale devait, de semaine en semaine, puiser dans ses réserves – au total pour 316 milliards – pour soutenir une monnaie chroniquement malade. Les finances publiques étaient également fortement touchées par la crise : le déficit financier de l'ensemble des pouvoirs publics atteignit en 1981 près de 16 p.c. du produit national brut. Le secteur public ne pouvait alors plus financer de façon orthodoxe que 37 p.c. de ses besoins ; il dut pour 63 p.c. faire appel à la Banque Nationale, soit au moyen d'avances en franc belge, soit par la cession de devises empruntées à l'étranger.

D'une comparaison effectuée, pour quelques données économiques de base, avec l'ensemble des pays membres de la CEE dont la structure économique et sociale est très similaire à la sienne, il ressort d'ailleurs à l'évidence que la Belgique était dans le marasme en 1981. Selon des chiffres de la CEE qui sont harmonisés et d'où sont dès lors éliminées les variations purement statistiques, le chômage touchait, en 1981, plus de 11 p.c. de la population active, contre seulement 7 p.c. dans la CEE ; le besoin net de financement des pouvoirs publics représentait environ 13 p.c. du produit intérieur brut contre seulement 5,4 p.c. dans la CEE ; et le déficit du compte courant de la balance des paiements atteignait en Belgique 4,5 p.c. du PIB contre 0,5 p.c. dans la CEE.

A peine une décennie plus tôt, le résultat de cette même comparaison était beaucoup plus favorable à notre pays. Au début des années septante, le taux de chômage de 2,5 p.c. en Belgique n'était pas supérieur au taux pourtant déjà très bas dans la CEE ; le déficit public ne représentait que 3 p.c. du PIB, environ 2 p.c. de plus que la moyenne CEE ; et dans ses transactions courantes avec l'étranger, la Belgique enregistrait un surplus de 2,5 p.c. du PIB contre seulement 0,5 p.c. dans la CEE.

D'une situation enviable, l'économie belge était donc passée, en moins de dix ans, à une situation déplorable. Ce déclin s'était produit à travers des mécanismes économiques qui sont maintenant bien connus. Les entreprises et les pouvoirs publics ont vu diminuer continûment leur part du revenu national au profit des particuliers, qui de leur côté ont consommé entièrement l'augmentation de leur part du gâteau. La hausse excessive des coûts a sapé la compétitivité des entreprises : leur rentabilité a baissé, leur structure financière s'est affaiblie et leur part de marché s'est amenuisée tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur. Elles ont résisté à la crise tant bien que mal en faisant appel dans une mesure croissante aux subsides publics et en augmentant leur productivité par une rationalisation qui détruisait des emplois et accroissait le chômage. Ainsi, les charges de la crise ont été reportées sur les pouvoirs publics, obligés de financer le flux grossissant des allocations de chômage, nonobstant leurs tentatives pour freiner la montée du chômage en créant toutes sortes d'emplois supplémentaires à charge du trésor public. Ils ont subi en outre les conséquences d'évolutions structurelles défavorables, comme le vieillissement de la population et

Le déclin de l'économie s'est produit de façon très progressive et dans un climat social assez détendu. Les travailleurs continuaient à revendiquer comme ils en avaient acquis l'habitude dans les "golden sixties", et les employeurs restaient accommodants ; ce qui n'était pas accordé par des accords nationaux, pouvait être obtenu dans des accords sectoriels ou d'entreprise. Ainsi, répartissait-on l'accroissement d'un gâteau... qui en pratique n'augmentait plus guère ou plus assez. Le fardeau de la crise fut d'abord reporté par les particuliers sur les entreprises ; ensuite les particuliers et les entreprises se sont déchargés de ce fardeau sur le dos des pouvoirs publics. Le résultat de ces reports en cascade fut que la Belgique dans son ensemble – particuliers, entreprises et pouvoirs publics – a dépensé en moyenne, en 1981, quelque 4,5 p.c. de plus qu'elle n'avait gagné. Pour le ménage "Belgique", les conséquences de cet excès de dépenses ont été aussi pénibles qu'elles peuvent l'être pour une famille, une institution, une entreprise, une commune ou une ville qui dépense plus que ses revenus : le déficit doit être emprunté, l'emprunt doit être remboursé plus tard et, entre temps, il faut acquitter des intérêts sur la dette. Il en a été de même pour la Belgique : étant donné que les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics tous ensemble dépensaient plus qu'ils ne gagnaient – autrement dit qu'ils avaient un déficit dans leur compte courant avec l'étranger – ils ont dû emprunter à l'étranger. Aussi longtemps que l'endettement persiste, la Belgique doit céder à l'étranger une partie de son revenu en paiement des intérêts. Et en fin de compte, la dette doit être remboursée, ce qui n'est possible que lorsque les dépenses sont inférieures aux revenus gagnés ; autrement dit lorsqu'un surplus apparaît au compte courant de la balance des paiements.

Dans la seconde moitié des années septante, les tentatives pour renverser la vapeur sont restées très timides. Au cours de cette période, l'attention politique était d'ailleurs largement concentrée sur la résolution des problèmes institutionnels très complexes : ce n'est que durant l'été de 1980 que les principes de l'accord Vandekerckhove-Périn de 1974 ont débouché sur une adaptation de la législation.

Pendant ce temps, la Belgique était menacée de tomber dans une dépendance croissante à l'égard des bailleurs de fonds étrangers ; son crédit risquait ainsi de s'amoindrir tellement qu'elle devrait peut-être frapper à la porte du Fond monétaire international. Une telle perspective était angoissante. Elle aurait signifié un abandon de souveraineté dans le domaine de la politique socio-économique ; la Belgique aurait dû subir un processus d'ajustement drastiquement déflationniste qui, inspiré des recettes monétaristes et guère préoccupé de problématique sociale, eut été particulièrement pénible. Il était dès lors grand temps de donner un coup de barre pour sortir le pays du gouffre dans lequel il était en train de sombrer. **L'amère nécessité nous imposait de changer de politique, tout simplement pour préserver les acquis fondamentaux de notre société de bien-être.**

**Le gouvernement Martens V a réalisé ce changement.** Quelle que fût la stratégie sur laquelle la politique s'appuierait, elle devait en tout cas poursuivre l'élimination des déséquilibres fondamentaux qui paralysaient l'économie belge, ce qui nécessitait un changement profond dans la composition de la demande globale : d'une part, les dépenses nationales devaient être ramenées au niveau du revenu national et les ventes à l'étranger devaient être stimulées ; d'autre part, au sein de la demande intérieure, il fallait que les investissements soient stimulés par rapport à la consommation, laquelle avait auparavant très fortement augmenté. Il n'y avait pas d'autre issue. Dans une économie de marché – même si celle-ci fait l'objet d'importants correctifs sociaux – cet objectif pouvait seulement être atteint en transférant l'accroissement des revenus au sens large des particuliers vers les entreprises et les pouvoirs publics.

Les déséquilibres de l'économie étant très profonds, il n'était pas possible de remettre les choses en place dans un laps de temps très court : ce qui avait été faussé durant près de dix ans ne pouvait pas être corrigé en un tour de main. C'est la raison pour laquelle la politique devait être mise en œuvre par étapes successives et au moyen de plans pluriennaux, et il fallait se fixer des priorités. Pour des raisons économiques et sociales, la priorité absolue fut accordée au rétablissement de la compétitivité des entreprises ; l'assainissement des finances publiques ne venait qu'ensuite. En effet, le rétablissement de la compétitivité était nécessaire pour permettre à la Belgique de participer à toute reprise de l'activité économique internationale, et il était à court terme plus favorable à l'emploi.

La politique a dès lors comporté une succession logique d'actions qui avaient pour premier objectif de résorber la perte de compétitivité de l'industrie belge – cause du déclin de notre économie – et de jeter ainsi les bases d'un redressement de notre balance des paiements et d'une restauration de notre crédit international. Une relance des exportations, une diminution des importations et un climat plus favorable aux investissements devaient garantir une activité économique plus saine – et surtout, mieux orientée vers l'avenir. Les secteurs industriels nationaux devaient retrouver leur viabilité par une restructuration, de façon que l'on puisse démanteler progressivement les aides publiques, et l'activité devait être encouragée dans les secteurs d'innovation ou dans les zones de reconversion. Le regain de vitalité des producteurs belges devait stimuler l'emploi, en même temps qu'un partage du travail disponible serait réalisé sagement et sans grever les coûts de production. Enfin, les finances publiques devaient être assainies et maîtrisées.

Par une action résolue mais en même temps équilibrée, le gouvernement a poursuivi ces cinq grands objectifs – auxquels sont consacrés ci-après des chapitres distincts, illustré chacun par quelques graphiques.

Action résolue tout d'abord. Il fallait s'attaquer aux énormes problèmes avec détermination et esprit de décision. C'est la raison pour laquelle, durant la première moitié de la législature, le gouvernement a sollicité et obtenu du Parlement, à deux reprises, des pouvoirs spéciaux pour une période déterminée. Cette compétence particulière – qui portait sur des domaines bien déterminés et ne s'est jamais soustraite au contrôle parlementaire – a permis de prendre très rapidement un certain nombre de mesures essentielles qui, en l'absence de pouvoirs spéciaux, n'auraient jamais pu être promulguées en un laps de temps aussi bref. Et tant que durait cette crise, l'on pouvait affirmer avec raison que le temps coûtait de l'argent... à l'économie belge et à chaque citoyen.

L'esprit de décision signifiait également que le gouvernement ne fuyait pas devant ses responsabilités. Lorsque c'était nécessaire, il n'a pas hésité à sortir des sentiers battus. Il a encouragé la concertation sociale, mais en l'absence d'accord entre les partenaires, il a pris ses responsabilités, dans l'intérêt général. L'action gouvernementale s'est poursuivie avec vigueur : elle a d'ailleurs été relancée de façon systématique et régulière, de sorte que le tempo n'a jamais faibli. Ce sont surtout quatre moments importants – chaque fois au début de l'année – qui ont donné forme à la politique et en ont renouvelé l'impulsion.

En 1982, la compétitivité a été restaurée par un ajustement du cours du change, qui était devenu inéluctable et qui fut accompagné des mesures indispensables de modération des revenus, d'une réduction de l'impôt des sociétés et d'un encouragement du capital à risque.

En 1983 fut instaurée, pour la première fois dans l'histoire économique de la Belgique, une norme légale pour le maintien de la compétitivité, tandis qu'était lancée l'opération "5-3-3" par laquelle les économiquement actifs renonçaient à une partie de leur revenu et de leur travail en faveur des chômeurs.

En 1984 a démarré le plan pluriennal d'assainissement des finances publiques.

Enfin, en 1985, on a prorogé la norme de compétitivité et encouragé la création d'emplois par les entreprises, tandis que de nombreuses mesures étaient prises en faveur des moins favorisés et que l'on annonçait une augmentation des allocations familiales et une réduction des impôts pour les années à venir.

Toutes ces mesures ont été prises au cours d'une même législature qui a duré près de quatre ans, ce qui a permis de restaurer la stabilité politique, condition essentielle pour mener une politique de redressement cohérente et continue.

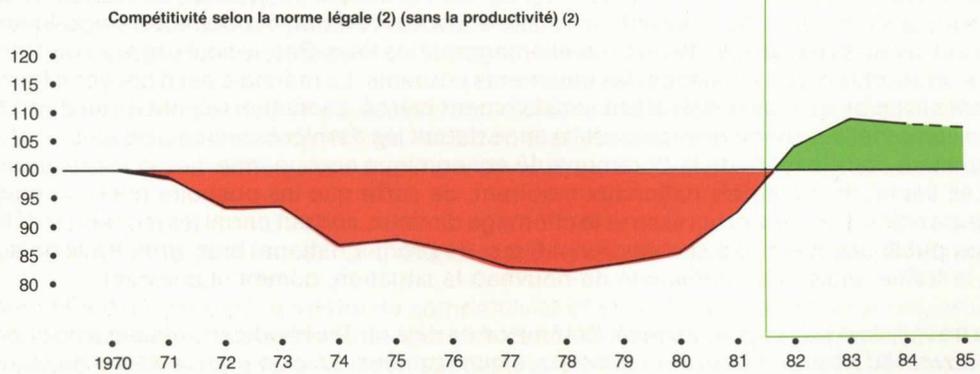
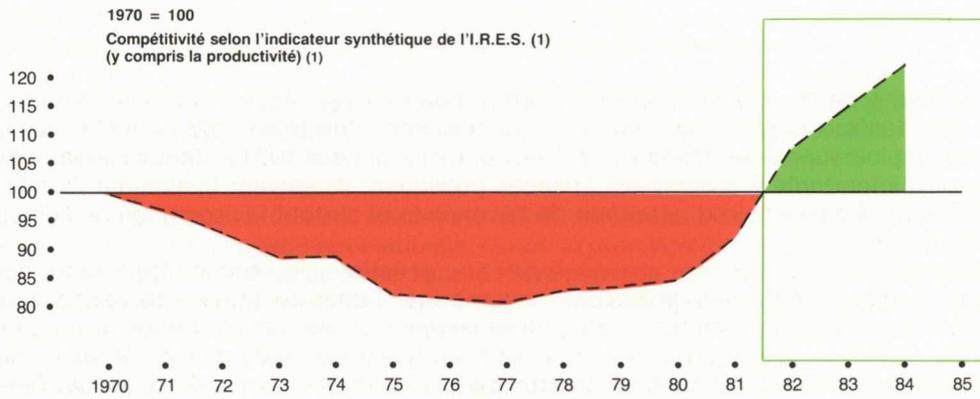
Indéniablement, cette politique a exigé des efforts de tous les citoyens, mais ces efforts étaient dirigés vers des buts précis : ils ont aidé à restaurer la compétitivité en 1982, ils ont financé directement des emplois supplémentaires en 1983 et, durant les années 1984 à 1986, ils contribuent dans une mesure importante à assainir les finances publiques ; ils servent finalement tous le même objectif ultime, à savoir le redressement de l'économie et surtout la promotion de l'emploi.

**La modération n'a toutefois pas provoqué de choc déflationniste.** Aucun effort ne fut demandé sans que simultanément soient prises des mesures spécifiques de lutte contre le chômage et de création d'emplois. La modération a été judicieusement étalée dans le temps et répartie entre toutes les catégories de la population, tout en maintenant les droits minima et les fondements essentiels de la sécurité sociales. Ainsi, on a toujours veillé à traiter de manière équivalente les salariés et les indépendants. Les revenus qui ne dépassaient pas le salaire mensuel minimum garanti, de même que les allocations sociales, ont échappé à la modération spécifique en faveur de la compétitivité et de l'emploi. La modération générale au profit des finances publiques et de la sécurité sociale a été appliquée, par la force des choses – mais de façon logique – tant aux revenus des actifs qu'aux allocations sociales ; toutefois les "vrais" minima – revenu garanti aux personnes âgées et aux handicapés, minimum de moyens d'existence – ont été totalement exemptés et même augmentés. De plus, depuis 1982, un prélèvement spécial sur les revenus supérieurs à 3 millions de francs est en vigueur.

**Nul ne peut contester que cette politique ait donné des résultats tangibles.** Ils sont commentés ci-après et résumés à la fin de ce document. La compétitivité des entreprises belges est restaurée. Parmi les Etats membres du Système monétaire européen, l'Union économique belgo-luxembourgeoise est, avec la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, le seul pays qui en 1985 enregistrera un surplus dans sa balance des paiements courants. La monnaie est à nouveau fondamentalement solide et les taux d'intérêt ont sensiblement baissé. L'inflation ralentit à vue d'œil. La production industrielle a connu une forte croissance durant les dernières années, beaucoup plus forte d'ailleurs que dans le reste de la Communauté économique européenne. Les entreprises investissent. Les secteurs industriels nationaux respirent, de sorte que les pouvoirs publics peuvent réduire leurs aides. L'emploi progresse et le chômage diminue, surtout parmi les jeunes. Le déficit des finances publiques a été réduit d'environ 4,5 p.c. du produit national brut. Bref, nous ne sommes plus à la traîne, mais nous dominons de nouveau la situation, comme il convient.

Mais le travail n'est pas encore achevé. Comme on l'a déjà dit, les handicaps étaient trop importants pour pouvoir être tout à fait surmontés en quelques années. La plus grande partie du chemin est déjà derrière nous. Encore deux ans de persévérance et la Belgique sera à nouveau le pays prospère que le monde a connu auparavant. Le plus grand mérite du gouvernement actuel a peut-être été précisément de rouvrir la perspective d'un avenir qui, il y a quelques années, semblait tout à fait hors d'atteinte, à savoir **la sortie du tunnel. Les jours sombres de 1981 sont passés : nous avons repris espoir, nous avons retrouvé notre vitalité.**

**COMPÉTITIVITÉ SUR BASE DU COUT RELATIF DU TRAVAIL**



- (1) sur base du coût salarial relatif par unité produite de l'industrie manufacturière par rapport à la moyenne pondérée de 8 partenaires commerciaux.
- (2) sur base du coût salarial relatif par personne occupée dans le secteur privé par rapport à la moyenne pondérée des sept principaux partenaires commerciaux.

sources: I.R.E.S., Conseil central de l'Economie.

## 1. Compétitivité et balance des paiements :

# Nous ne vivons plus au-dessus de nos moyens

Pratiquement tous les experts étaient d'accord pour dire en 1981 que c'était la perte de compétitivité de l'industrie manufacturière belge qui était principalement à l'origine de la dégradation des performances de l'Union économique belgo-luxembourgeoise dans son commerce extérieur. La "compétitivité" au sens large du terme peut comporter pas mal d'éléments : la structure par pays ou par produits des exportations peut être insuffisamment adaptée à l'évolution de la demande mondiale, les produits nationaux peuvent être désavantagés dans la "non price competition", laquelle est basée par exemple sur la qualité des produits et les délais de livraison ; enfin, les entreprises peuvent voir s'éroder leur compétitivité en raison de prix trop élevés, de charges trop lourdes ou d'une rentabilité insuffisante.

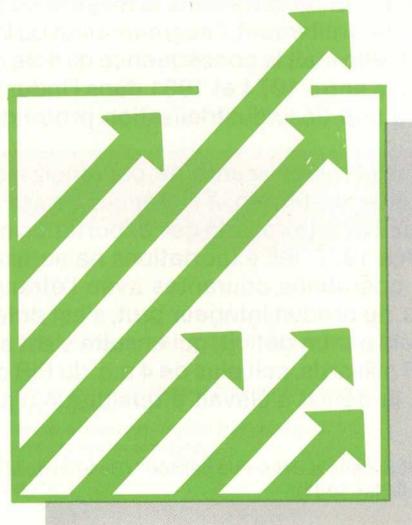
L'analyse très détaillée faite par la Banque nationale de nos performances commerciales dans les années 1970 (1) a montré que la perte relative subie par l'UEBL dans le domaine du commerce extérieur, en comparaison avec l'ensemble de la zone OCDE, entre 1970-1973 et 1978, était due à raison de 27,5 p.c. à une structure inadaptée ou "régressive" de son commerce extérieur, à la fois du point de vue géographique et dans le "panier" de produits, mais pour les 72,5 p.c. restants, elle était la conséquence d'une perte de parts de marché qui pouvait s'expliquer essentiellement par l'explosion des coûts.

Les entreprises exportatrices ont souffert en ordre principal du coût élevé de la main d'œuvre et des prix excessifs auxquels étaient facturés leurs achats auprès des entreprises des secteurs dits abrités, qui pouvaient répercuter intégralement les augmentations de leurs coûts salariaux. L'évolution du coût du travail depuis 1970 s'est traduite pour les entreprises belges en 1977-78 par un handicap d'environ 20 p.c. vis-à-vis de leurs principales concurrentes. Ce n'est que par après que s'est manifestée une certaine amélioration, modeste dans une première phase, mais plus importante en 1981, l'année du nouvel accord interprofessionnel. En fin de compte, en 1981 l'écart était encore d'environ 8 p.c.

Bon nombre d'entreprises incapables de faire face aux coûts trop élevés ont vu leur rentabilité se dégrader et leur structure financière s'affaiblir à un point tel qu'elles durent fermer leurs portes ou arrêter les unités de production les moins rentables. Pour produire ce qui pouvait encore être produit, les entreprises exportatrices ont recouru dans la mesure du possible à la rationalisation, afin d'économiser le facteur travail. Naturellement, l'augmentation de la productivité ainsi obtenue était purement statistique et illusoire : elle était la conséquence directe d'une réduction considérable de la main-d'œuvre – 326.000 unités entre 1974 et 1981 dans l'industrie – et elle n'a pu cacher le fait que la Belgique était en proie à une désindustrialisation profonde.

Il va de soi qu'une économie belge languissante ne parvenait plus à maintenir ses parts sur les marchés mondiaux et devait céder du terrain, à l'intérieur de ses propres frontières, aux concurrents étrangers. Dans les années 1970, le volume de l'exportation a crû à un rythme inférieur à celui de l'importation et de ce fait, dès 1977, les exportations ne suffisaient plus à couvrir les importations. Dès lors la balance des opérations courantes avec l'étranger, qui en 1970-1973 montrait encore un surplus égal à 2,8 p.c. du produit intérieur brut, s'est détériorée à vue d'œil. En 1977, elle s'est soldée pour la première fois par un déficit, qui ensuite s'est accru rapidement pour atteindre en 1981 le chiffre record de 156 milliards, soit plus de 4 p.c. du PIB de la Belgique et du Luxembourg réunis. Pour la Belgique seule, le déficit s'élevait à quelque 4,5 p.c. du PIB.

(1) "L'essoufflement de l'économie belge dans la décennie passée" (Bulletin de la Banque nationale de Belgique, Septembre et novembre 1980 et mai-juin-juillet 1981).



Ceci a eu trois conséquences néfastes.

La première fut peut-être la plus grave : il fallait emprunter pour financer le déficit, rejetant ainsi les charges de l'endettement sur les générations futures. Celles-ci devaient et doivent encore rembourser les dettes à l'étranger et renoncer à une partie de leurs revenus pour acquitter les intérêts.

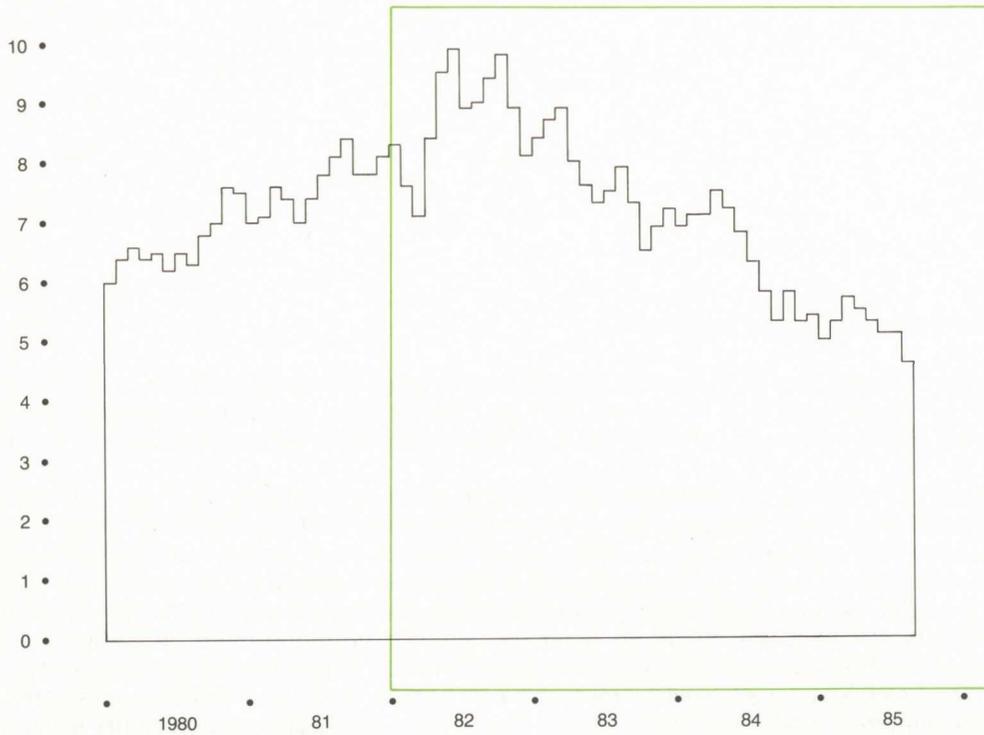
La seconde conséquence fut la détérioration de la position externe de la monnaie. La demande de devises étrangères destinées au paiement des importations était supérieure à l'offre de devises provenant de l'exportation, ce qui poussait vers la hausse le cours de ces monnaies étrangères et vers la baisse le franc belge. Cette faiblesse chronique de la monnaie sur le marché des changes a affecté la confiance ; beaucoup de Belges ont opté pour des placements à l'étranger, tandis que les non-résidents retiraient des avoirs de Belgique ; ainsi l'exportation nette de capitaux a atteint 201 milliards en 1981. Cette hémorragie financière n'a fait qu'envenimer les choses et encore affaiblir le franc belge, qui devait régulièrement subir de sérieux assauts. L'écart entre le cours sur le marché réglementé et celui du marché libre – un des signes de la spéculation contre la monnaie – a atteint, fin 1981, le chiffre record de 12,6 p.c. Pour maintenir le cours du franc par rapport aux autres monnaies du Système monétaire européen, la Banque nationale a dû puiser, de semaine en semaine, dans ses réserves de devises, à concurrence de 316 milliards pour la seule année 1981. La principale victime de cette perte de devises fut l'Etat belge, qui ne trouvait plus assez d'argent sur les marchés financiers intérieurs pour couvrir ses besoins en augmentation constante et se voyait de plus en plus contraint d'emprunter à l'étranger : rien qu'en 1981, 258 milliards ont ainsi été empruntés par-delà nos frontières.

La troisième conséquence négative du déficit de la balance des paiements courants, fut que, en même temps que les capitaux fuyaient vers l'extérieur, le marché monétaire et financier intérieur se tendait et tirait les taux d'intérêts vers le haut. Durant certains mois de 1981, les taux du marché monétaire ont parfois dépassé 17 p.c. et en moyenne ils tournaient aux alentours de 15 p.c. ; le taux d'intérêt à long terme, qui jusqu'en 1978, n'avait jamais dépassé 9 à 10 p.c., a grimpé jusqu'à 14,5 p.c. en 1981. Ces taux élevés ont fortement augmenté les charges financières des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics ; ils ont accéléré l'accroissement de la dette publique, pesé lourdement sur les investissements et freiné la construction de logements.

Il était clair que la tâche première du gouvernement consistait à redresser la balance des paiements, afin d'arrêter ces évolutions néfastes et de les inverser. Sa première action visa dès lors à restaurer la compétitivité. Dans ce but, le gouvernement prit en février 1982 un ensemble cohérent de mesures. Le 22 février 1982, le franc fut dévalué de 8,5 p.c. par rapport aux autres monnaies du Système monétaire européen, décision devenue inévitable en raison du processus de désindustrialisation, et recommandée d'ailleurs par les organismes internationaux compétents. Des mesures d'accompagnement furent en même temps prises en vue de modérer les revenus : l'indexation des rémunérations excédant le salaire mensuel minimum garanti fut supprimée de mars à fin mai 1982 et, pour le restant de l'année, remplacée par un montant fixe, correspondant à l'indexation normale du même salaire minimum ; une modération équivalente fut imposée aux indépendants. Une judicieuse politique des prix fut mise en œuvre afin de faire en sorte que l'impulsion nécessairement inflationniste qui résultait de la dévaluation, de par son effet sur les prix à l'importation, fût limitée à l'incidence strictement "mécanique" et ne pût susciter une inflation dérivée. Le taux de l'impôt des sociétés fut ramené de 48 à 45 p.c. En outre, l'arrêté royal n° 15 du 9 mars 1982 (modifié par l'arrêté royal n° 150 du 30 décembre 1982), a rendu de nouveau plus attrayant le capital à risque, dans le but d'améliorer la structure financière devenue fragile des entreprises et d'alléger leurs charges financières. Grâce à ces mesures, les entreprises ont réussi à accroître leurs moyens propres de 20 p.c. en moyenne, entre le 1er avril 1982 et le 31 décembre 1983 ; leur structure financière s'est considérablement améliorée et leurs besoins de crédit ont fortement diminué.

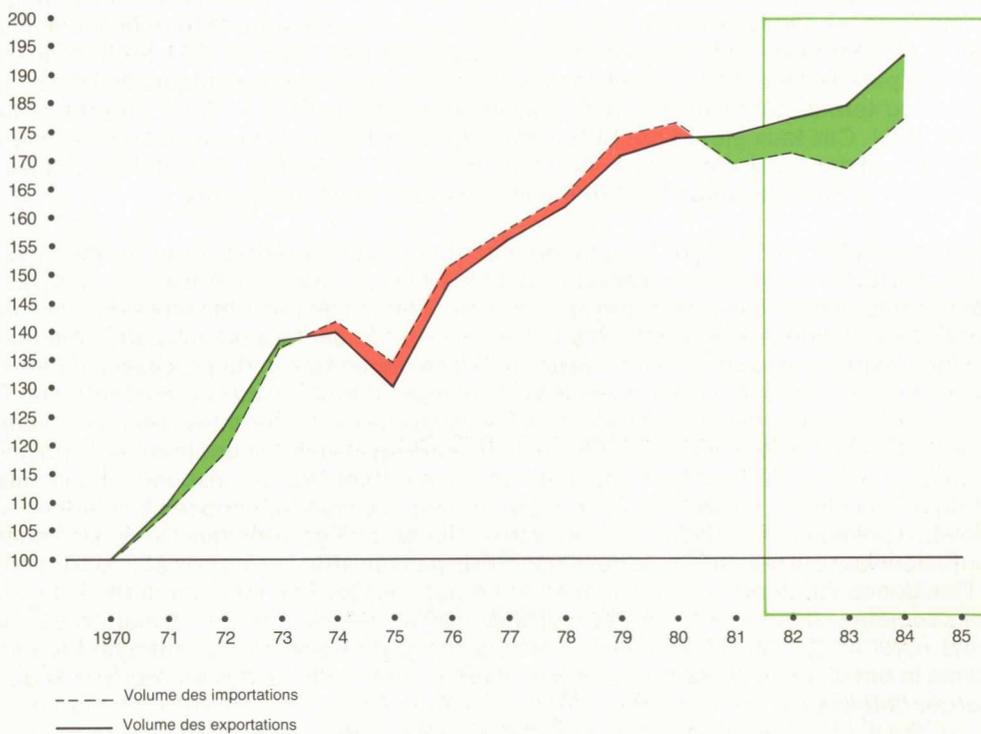
### PRIX A LA CONSOMMATION

(pourcentages de variation par rapport au même mois de l'année précédente).



Sources : Ministère des Affaires Economiques.

### VOLUME DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS



--- Volume des importations  
 — Volume des exportations

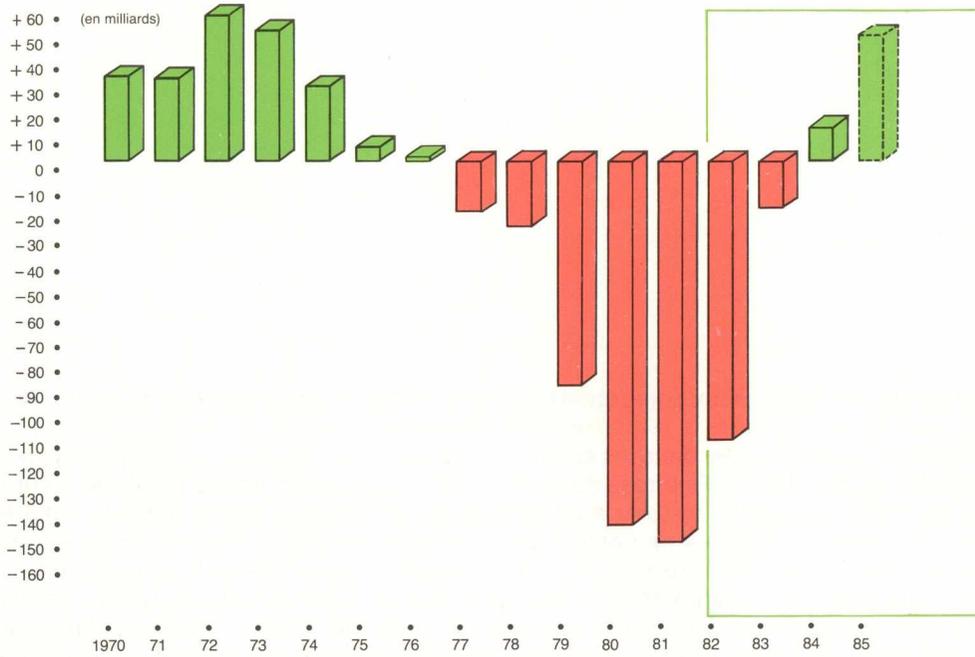
Source : Institut National de Statistiques.

Les organismes internationaux compétents et la plupart des experts confirment ce que révèlent les chiffres : **ce train de mesures a rétabli la compétitivité de l'économie belge en 1982**. Il s'agissait maintenant de la sauvegarder dans les années suivantes. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a instauré, par la loi de Finances du 11 avril 1983, une double norme légale de compétitivité, pour la première fois dans l'histoire économique de la Belgique. D'une part, en 1983 et 1984, aucune augmentation salariale ne pouvait être accordée en dehors des indexations et des augmentations barémiques. D'autre part, les coûts salariaux ne pouvaient, au cours de ces deux années, augmenter plus rapidement que la moyenne de nos sept principaux concurrents. La loi de redressement portant des dispositions sociales du 21 janvier 1985 a prolongé, dans une forme légèrement modifiée, cette double norme pour 1985 et 1986. Dans aucune de ces lois, l'augmentation de la productivité n'est prise en compte dans la formulation de la norme : en effet, l'objectif final de la politique de redressement, à savoir l'emploi, aurait été desservi si la compétitivité avait été maintenue uniquement par une augmentation "statistique" exceptionnelle de la productivité du travail résultant de la réduction du nombre de travailleurs. Les rapports établis régulièrement par un groupe de travail spécial du Conseil central de l'Economie montrent que la norme de compétitivité fut respectée chaque année. En outre, le gouvernement a su limiter à un minimum l'accélération de l'inflation suscitée par la dévaluation et ralentir la hausse des prix à la consommation de façon continue depuis 1982, jusqu'à un chiffre de 4,6 p.c. en août 1985 : ainsi, la Belgique connaît, après la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, le taux d'inflation le plus bas des Etats membres du Système monétaire européen.

Le rétablissement puis le maintien de la compétitivité ont permis aux entreprises belges de concurrencer à nouveau l'étranger. De nouvelles parts de marché ont été conquises. Depuis 1982, le volume des exportations a crû beaucoup plus rapidement que celui des importations, qui a été en outre freiné par la modération, de sorte que le taux de couverture de l'un par l'autre s'est accru de 6,3 p.c. entre 1981 et 1984, et, pour la première fois depuis à peu près dix ans, il a même largement dépassé la moyenne des "bonnes" années 1970-1973. Cette évolution a amélioré de façon spectaculaire la situation du compte courant avec l'étranger : dès 1982, le déficit a pu être limité dans une certaine mesure et en 1983, il a été réduit de 91 milliards et ramené à 19 milliards à peine. En 1984, l'Union économique belgo-luxembourgeoise est sortie des chiffres rouges – c'est ce qui ressort tout au moins des données les plus récentes – et, pour la première fois depuis 1976, elle aurait enregistré un surplus, qui s'accroît encore en 1985. En quatre années à peine, le solde courant de la balance des paiements de l'Union économique belgo-luxembourgeoise sera donc passé d'un déficit de 4,5 p.c. du PIB à un surplus d'1 p.c., soit une amélioration de 5 p.c. C'est une performance remarquable lorsqu'on sait que pour l'ensemble de la CEE, l'amélioration s'est limitée à 1 p.c. Grâce à ce revirement, l'UEBL est le seul Etat membre du Système monétaire européen, avec l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, qui, en 1985, a réalisé un surplus dans ses opérations courantes.

**Nous ne vivons plus au-dessus de nos moyens.**

**SOLDE DES OPERATIONS COURANTES DE L'U.E.B.L. AVEC L'ETRANGER**



Source: Banque Nationale de Belgique.

**SOLDE DES OPERATIONS COURANTES AVEC L'ETRANGER POUR LA BELGIQUE ET POUR LA C.E.E.**

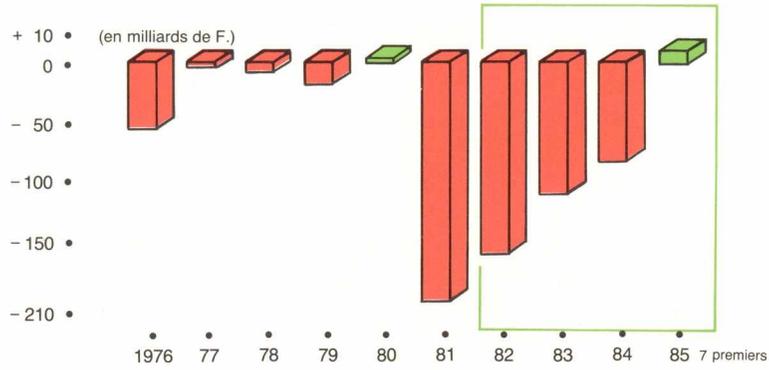


□ Belgique  
 ▨ C.E.E.

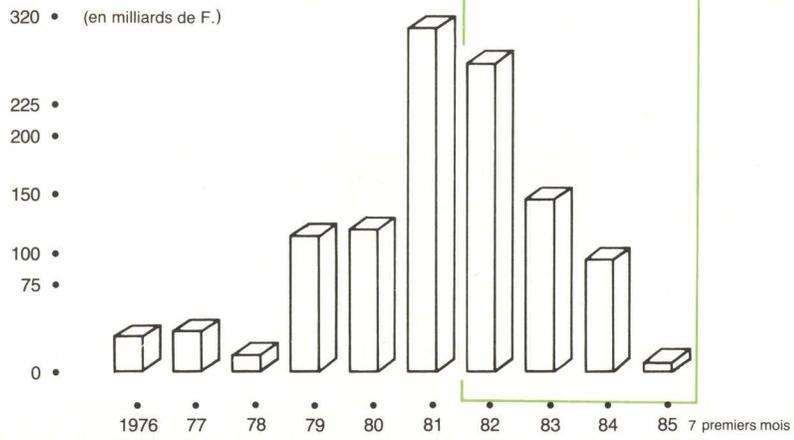
Source: Communautés Européennes.

### FLUX DE CAPITAUX

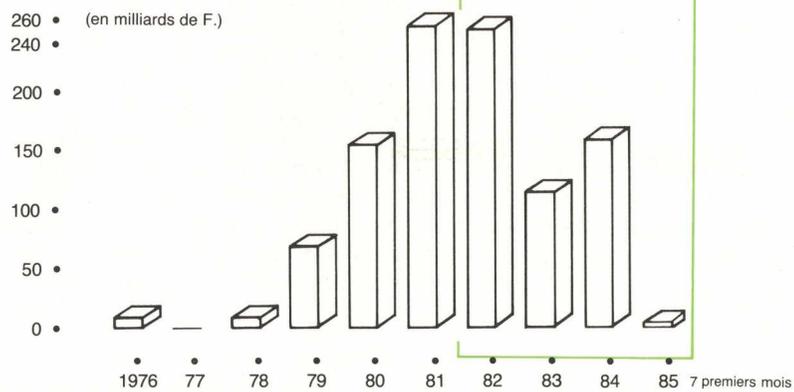
Exportation ou importation nette du capital dans l'U.E.B.L. par le secteur privé.



### INTERVENTIONS DE LA BANQUE NATIONALE SUR LE MARCHE DES CHANGES

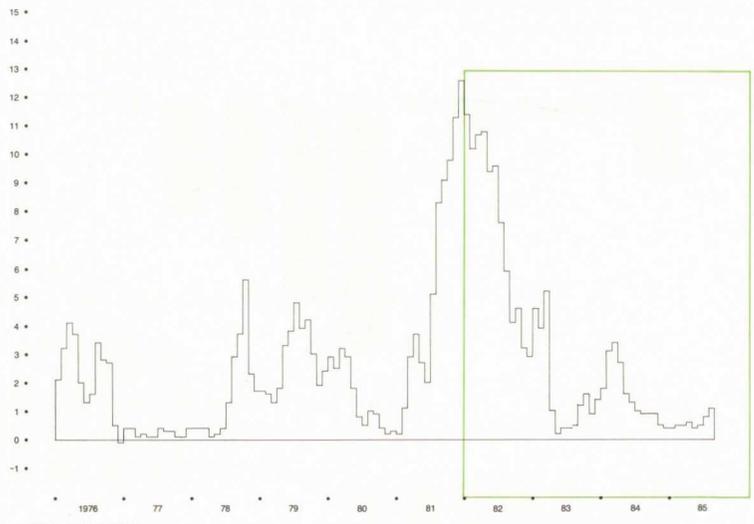


### EMPRUNTS ETRANGERS DU SECTEUR PUBLIC



Sources: Banque Nationale de Belgique.

**ECART DES COURS DE CHANGE ENTRE LE MARCHÉ RÉGLEMENTÉ ET LE MARCHÉ LIBRE**  
 Cours du dollar au marché libre  
 (moyenne journalière en p.c. du marché réglementé)



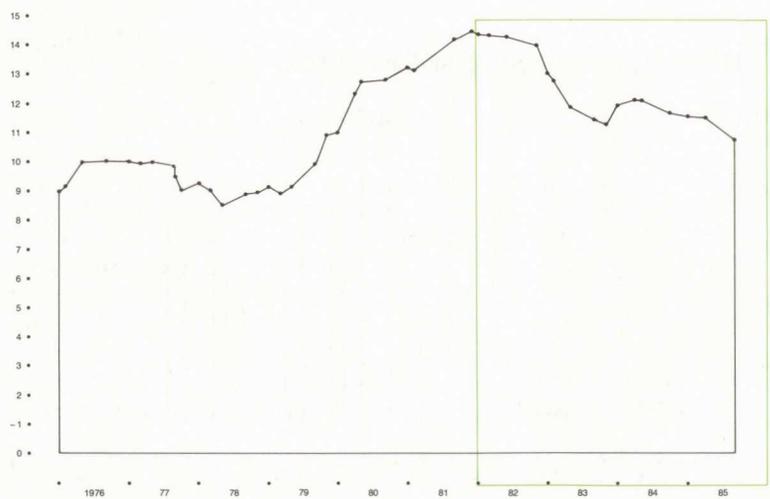
Source: Banque Nationale de Belgique

**TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE A 3 MOIS**



Source: Banque Nationale de Belgique

**RENDEMENT A L'EMISSION DES EMPRUNTS DE L'ETAT ET DU FONDS DES ROUTES**



Source: Banque Nationale de Belgique

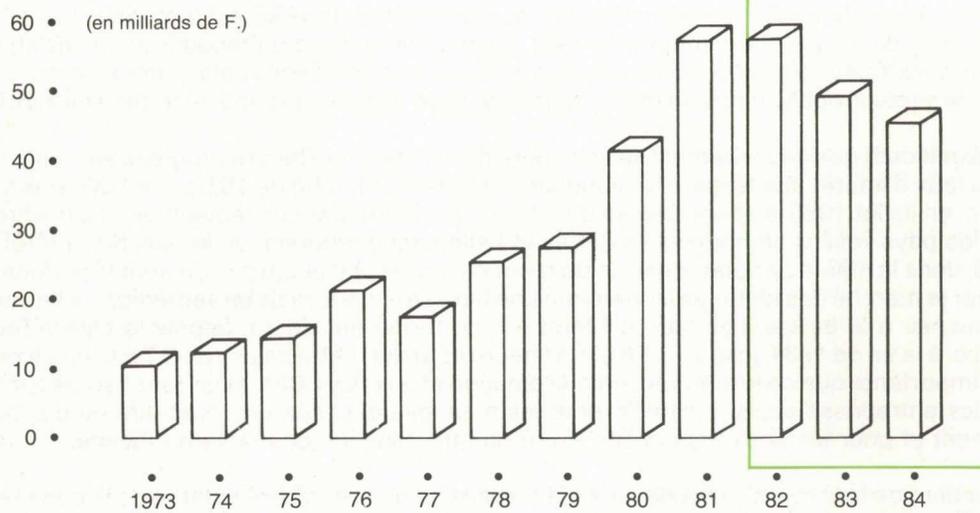
Ce résultat notable a effacé progressivement la méfiance à l'égard du franc. L'exportation nette de capitaux privés s'est réduite d'année en année; en 1984 elle avait environ diminué de moitié par rapport à 1981, et, pour les sept premiers mois de 1985, on a même enregistré une entrée nette de capitaux de 5 milliards. L'écart entre les cours du franc au marché officiel et au marché libre a diminué rapidement, à la suite des premières mesures prises par le gouvernement, de 12,6 p.c. en décembre 1981 à 3 p.c. à peine un an plus tard. Les années suivantes, malgré quelques périodes de réveil des tensions dans le système monétaire européen, il a continué de baisser pour se maintenir à environ 1 p.c. ou moins depuis août 1984.

Cette évolution favorable des transactions courantes et des flux de capitaux privés a également permis de réduire rapidement les interventions de la Banque nationale. En 1981, comme il est dit plus haut, celle-ci a dû vendre encore pour 316 milliards de devises au marché des changes pour soutenir notre monnaie. Ensuite, ce montant a diminué d'année en année, et pour les sept premiers mois de 1985, les interventions se sont limitées à 6 milliards; même en tenant compte de l'accès de fièvre qui en août dernier a saisi les marchés des changes européens suite à la dévaluation de la lire italienne, le montant total des interventions, depuis le début de 1985, est resté limité à 25 milliards, soit à peine 8 p.c. des interventions de 1981. Le secteur public a dû recourir de moins en moins à l'emprunt extérieur. En 1985, il n'a pratiquement plus dû faire d'emprunts complémentaires en devises: le secteur public a pu se limiter, dans une large mesure, à renouveler des emprunts échus.

Il est significatif que ce revirement se soit opéré nonobstant une baisse progressive mais importante des taux d'intérêt. Sur le marché monétaire, l'intérêt est tombé de 15,5 p.c. en décembre 1981 à 8,9 p.c. en juillet 1985, soit une baisse de 6,6 p.c., plus forte par conséquent que celle enregistrée dans les pays voisins comme les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale, où le taux de l'intérêt à court terme, dans la même période, a baissé de respectivement 4,8 et 5,5 p.c. En août la période de tension sur le marché des changes a provoqué une hausse limitée, mais en septembre la tendance est de nouveau à la baisse. Les taux d'intérêt à long terme ont décliné, depuis le chiffre record de 14,5 p.c. à la fin de 1981, jusqu'à 10,8 p.c. à l'heure actuelle; cette baisse de 3,7 p.c. fut en moyenne aussi importante que celle intervenue en Allemagne et aux Pays-Bas. Ainsi, les charges d'intérêts – pour les entreprises voulant investir, pour les ménages désireux de construire ou d'acquérir un logement et pour les pouvoirs publics – ont pu être allégées de manière efficace.

A la lumière de tout ce qui précède, on peut considérer que l'équilibre externe de l'économie belge a été rétabli très rapidement. **Les efforts de tous ont permis de sortir des chiffres rouges et même d'engendrer un boni. Notre crédit international est rétabli.**

### AIDE DE L'ETAT AUX SECTEURS NATIONAUX



Source: Banque Nationale de Belgique.

## 2. Restructuration et rénovation de l'appareil de production :

### Notre base industrielle est raffermissée

Lorsque le gouvernement est entré en fonction en 1981, il était urgent de renforcer la base industrielle de la Belgique. Une restructuration était nécessaire. Il fallait donner des chances sérieuses de développement à des activités d'avenir. Il fallait également faire quelque chose pour la construction.

Le gouvernement a travaillé à la réalisation de chacun de ces objectifs. **La politique de restructuration des secteurs industriels nationaux a été remodelée depuis 1982** et repose désormais sur les principes financiers, économiques et sociaux suivants : les entreprises condamnées sont fermées, mais l'accompagnement social en faveur du personnel est garanti au maximum ; la faillite peut constituer un élément de la restructuration ; pour réaliser celle-ci, des plans sont élaborés – le plus souvent par des experts étrangers dont l'autorité est incontestable – et sont soumis à la Commission des Communautés européennes, ce qui constitue une garantie supplémentaire ; les entreprises restructurées peuvent obtenir un "capital de lancement" sous la forme d'actions sans droit de vote, de manière que la restructuration puisse se dérouler à l'abri des influences politiques ; le personnel est appelé à fournir un effort lors de la restructuration ; une diversification micro-régionale est encouragée autour des entreprises concernées, notamment par l'intermédiaire d'une série de "sociétés-invest" ; au-delà des enveloppes fixées, l'argent frais est imputé régionalement, tandis que l'accompagnement social des réductions de personnel reste financé nationalement.

Ainsi, les aides complémentaires de l'Etat national ont pu être sensiblement limitées. Plus des trois-quarts des aides de l'Etat qui ont été accordées à ce jour aux secteurs nationaux pour un montant de près de 400 milliards, découlent en effet de décisions prises par des gouvernements précédents, et le montant des engagements déjà contractés mais restant à réaliser est très réduit : environ 60 milliards jusqu'en 1990, c'est-à-dire en moyenne 10 milliards par an, contre une moyenne de 40 à 60 milliards durant les dernières années.

Des résultats importants ont toutefois été obtenus, malgré le caractère limité des aides nationales complémentaires. Dans l'industrie textile, 100.000 emplois ont été sauvés et les effectifs augmentent de nouveau. Le secteur a été entièrement modernisé et a reconquis, sur le marché européen, une part qui s'était fortement amenuisée depuis 1973 ; le secteur des tapis a même pu doubler sa part de marché. L'amélioration est également nette dans l'industrie sidérurgique. La Belgique a été l'un des premiers pays à s'aligner sur l'objectif de la Communauté européenne, qui vise à éliminer la surcapacité de l'industrie sidérurgique européenne au moyen de plans de restructuration sérieux basés sur des principes sains. Cockerill-Sambre, un des principaux employeurs du pays, a pu en 1984 supprimer presque qu'entièrement ses pertes avant amortissement, alors qu'elles s'élevaient en moyenne chaque année à 10 milliards durant la période précédente. D'autres entreprises sidérurgiques ont lancé un important programme d'investissements qui leur promet une position favorable sur le marché encore difficile de l'acier. Des moyens financiers importants – quelque 32 milliards pour la période 1982-1986 – ont été finalement libérés pour l'extraction de la principale ressource énergétique nationale, le charbon, et dans une optique planifiée, un contrat de gestion a été conclu et exécuté avec les "Kempense Steenkoolmijnen". Les "K.S." peuvent bénéficier de contrats "clients" à long terme avec l'industrie sidérurgique et les compagnies d'électricité. Toutes les centrales thermiques existantes sont reconverties au charbon et les producteurs d'électricité ont accepté de payer un supplément de prix pour le charbon limbourgeois jusqu'à la fin de 1985. Ceci a permis de préserver dans une large mesure tant l'écoulement du charbon que l'emploi. Dans la construction navale et l'industrie verrière, on a pu enfin, après faillite, sauver la moitié des emplois. Les nouvelles unités de production offrent de meilleures garanties de viabilité.

COURBE SYNTHETIQUE DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS



Source : Banque Nationale de Belgique.

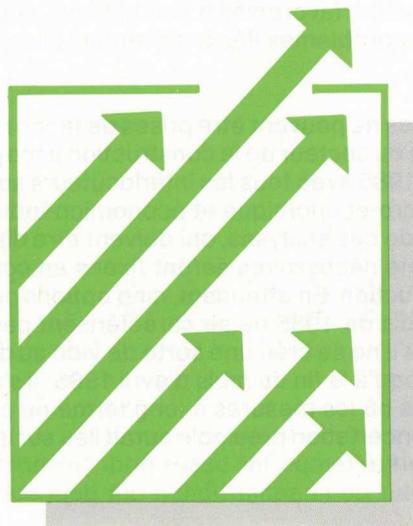
**Le gouvernement a également œuvré activement en faveur de la reconversion et de la rénovation industrielles.** Il a pris une série de mesures – principalement de nature fiscale – en faveur des petites et moyennes entreprises ayant des possibilités d'expansion et en faveur des sociétés qui contribuent à la rénovation industrielle de notre économie. Les résultats sont parlants. Plus de 75 centres de coordination de grands groupes d'entreprises multinationales ont été établis dans notre pays, entraînant la création certaine de 750 nouveaux emplois. Plus de 60 sociétés d'innovation ont été créées pour développer des activités dans les technologies de pointe, ce qui est capital pour promouvoir des emplois d'avenir et donc durables. Une vingtaine de projets d'implantation d'entreprises dans les six "zones d'emploi", et une dizaine de projets de création, dans des zones de reconversion, d'entreprises qui souhaitent conclure un contrat de reconversion avec l'Etat, sont à l'examen ou en voie d'exécution. Le Fonds de rénovation industrielle a été réformé en profondeur et son fonctionnement rendu plus efficace. Les "Invests", qui doivent contribuer à la diversification et à la reconversion, sont devenus entièrement opérationnels et certains d'entre eux ont reçu la possibilité de participer à un plus grand nombre de projets. Au moins cinq contrats-programme sont en voie d'élaboration avec l'industrie pharmaceutique, dans le but d'exécuter d'importants projets d'investissement et de recherche et de stimuler les exportations de nos produits pharmaceutiques.

**Grâce à cette politique, la base industrielle de la Belgique a été consolidée.** Quant au secteur de la construction, qui était en pleine crise en 1981 – l'activité y a régressé durant cette seule année de 19,2 p.c. et les investissements en logements ont chuté de 41 p.c. –, il a bénéficié depuis 1982 d'une série de mesures de stimulation. Il s'agissait principalement de mesures temporaires conçues pour amorcer une reprise de l'activité de la construction dans un contexte économique qui restait assez défavorable pour ce secteur; plusieurs de ces mesures viennent à expiration à la fin de 1985.

Cette politique a eu des conséquences nettement positives. En 1984, le nombre de permis de bâtir pour la construction de nouvelles habitations fut supérieur de 20 p.c. à celui de l'année précédente et cette tendance positive se poursuit en 1985. Durant ces deux années, le volume des investissements en logements effectivement réalisés a, pour la première fois depuis 1978, augmenté à nouveau. La courbe de conjoncture de la Banque nationale pour la construction de logements, qui était tombée en 1981 à un niveau absolument catastrophique, est en hausse nette depuis 1983 et elle grimpe en flèche en 1985, ce qui est un signal prometteur. Au cours des derniers mois, l'emploi dans le secteur de la construction est resté quasiment stable, pour la première fois depuis longtemps.

Maintenant que l'économie belge retrouve la santé grâce à la politique de redressement du gouvernement – ce qui se manifeste notamment dans la baisse des taux d'intérêt: pour les emprunts hypothécaires avec assurance du solde restant dû, le taux a par exemple régressé de 15,25 p.c. à la fin de 1981 à 11,75 p.c. en mai 1985 –, il est de l'intérêt du secteur de la construction lui-même que les mesures temporaires soient remplacées aussi vite que possible par une stratégie à plus long terme. Celle-ci est d'ailleurs d'une importance primordiale pour l'emploi de ce secteur. Des mesures temporaires sont en effet moins favorables à l'emploi que des mesures définitives: on hésite parfois à recruter en raison des problèmes liés à d'éventuels licenciements auxquels on pourrait être conduit ultérieurement.

Des mesures plus fondamentales ne peuvent être prises de façon rationnelle qu'après une analyse approfondie des divers aspects du secteur de la construction à moyen et à long terme. A cette fin, il a été convenu à la fin de juillet 1985 avec tous les interlocuteurs sociaux – à une exception près – de procéder à une analyse macro-économique et économique-industrielle approfondie du secteur de la construction. Sur la base de ces analyses, qui doivent être disponibles pour le 1er décembre 1985, les mesures de long terme nécessaires seront fixées en concertation avec les partenaires sociaux du secteur de la construction. En attendant, cinq options de principe ont déjà été arrêtées. Pour éviter que les derniers mois de 1985 ne se caractérisent par une tension temporaire sur le marché de la construction et qu'il ne se crée une sorte de vide au début de 1986, l'accord s'est fait sur des mesures transitoires jusqu'à la fin du mois d'avril 1986; il s'agit surtout du maintien du taux réduit de TVA. Dans l'hypothèse où les mesures à long terme ne pourraient pas encore entrer en vigueur au 1er mai 1986, une concertation préalable aurait lieu sur les modalités de prorogation des dispositions transitoires. **Mais entre temps, les bases pour l'élaboration d'une politique fondamentale à long terme dans le secteur de la construction ont déjà été jetées.**



### 3. Les finances publiques :

## L'Etat est de nouveau maître de son budget ; la sécurité sociale est sauvée

La crise a fortement secoué les finances publiques belges. Lorsque la compétitivité de l'industrie manufacturière s'est détériorée et que le secteur de l'exportation, bon gré mal gré, a perdu du terrain, recourant à la rationalisation pour survivre et détruisant ainsi des centaines de milliers d'emplois, les pouvoirs publics sont devenus rapidement, après le monde des entreprises, la principale victime de cette évolution.

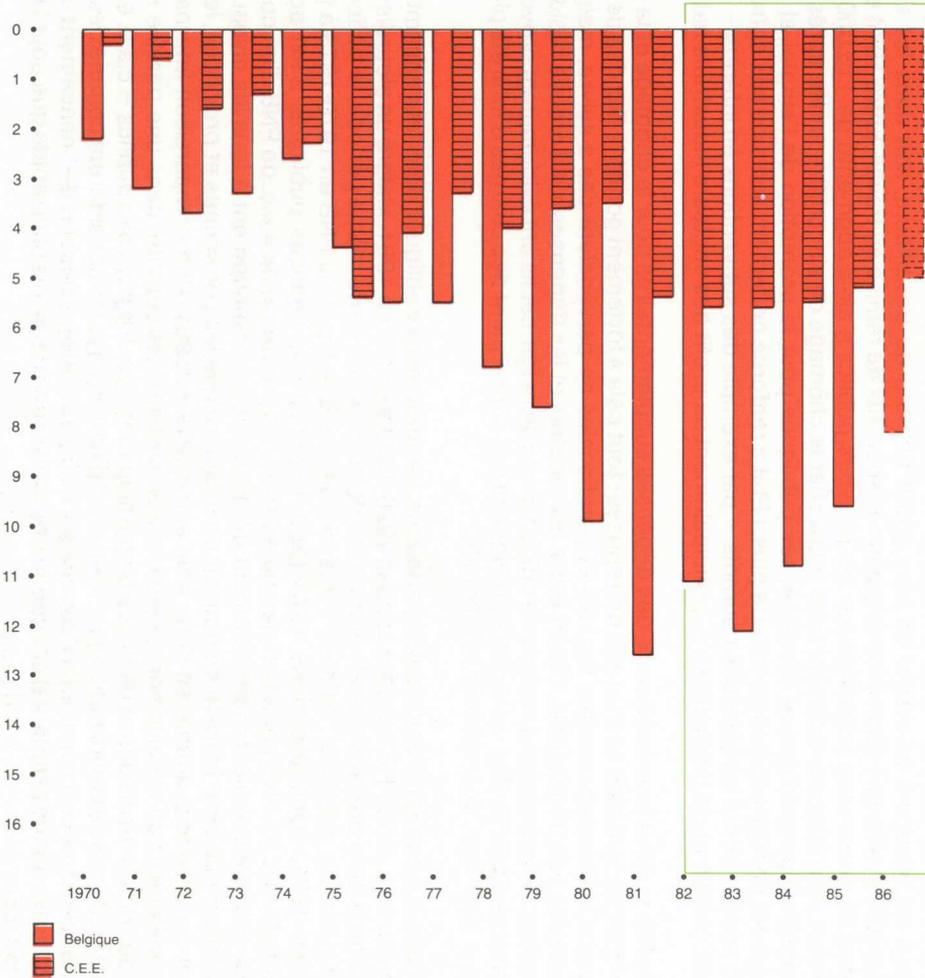
Dans une première phase, l'Etat a essayé de compenser partiellement la perte d'emplois du secteur privé en occupant lui-même un plus grand nombre de travailleurs, soit dans les services publics traditionnels, soit dans des programmes spéciaux de remise au travail. Entre 1974 et 1981, le nombre de personnes occupées par les pouvoirs publics a ainsi augmenté de 113.000 unités. Malgré tout, ce n'était pas suffisant pour empêcher le chômage de s'accroître année après année. La consommation publique et les dépenses publiques pour la promotion de l'emploi et pour le chômage ont donc grimpé en flèche. De plus, l'Etat a renforcé nettement son aide aux entreprises, à la fois sous la forme de subsides courants – par exemple des subventions en intérêts – et sous forme de crédits et de participations, principalement au profit des secteurs industriels nationaux.

Des emplois publics plus nombreux, des dépenses supplémentaires pour le chômage et la promotion de l'emploi, une aide accrue aux entreprises : tout cela a fortement gonflé le flux des dépenses publiques. Comme les recettes fiscales et parafiscales ne parvenaient pas à suivre, malgré une augmentation non négligeable, l'écart entre les recettes et les dépenses s'est creusé rapidement. Ces besoins de financement croissants ont fait boule de neige, car ils ont évidemment provoqué un accroissement plus rapide de la dette publique et par conséquent des charges d'intérêts plus lourdes qui, à leur tour, augmentent les déficits.

Ce processus a conduit à des résultats affolants. Les dépenses publiques dans leur ensemble sont passées de 42 p.c. du PNB dans les années 1970-1973 à 63 p.c. en 1981. Malgré un alourdissement considérable de la pression fiscale et parafiscale au cours de cette même période, le déficit financier des pouvoirs publics a "explosé", passant de quelque 5 p.c. du PNB en 1970-1973 à près de 16 p.c. en 1981. Dans la période 1973-1980, le déficit des finances publiques s'est accru en moyenne d'1 p.c. de PNB par an, et rien qu'en 1981, il a progressé de 4 p.c. de PNB d'un coup. Les finances publiques avaient manifestement déraillé, et ceci pratiquement à tous les niveaux : tant pour le Trésor que pour le reste du pouvoir central ainsi que les communes et provinces, le déficit financier a quasiment doublé en deux ans, entre 1979 et 1981. Une comparaison internationale illustre également ce déraillement : même si l'on ne tient pas compte, dans une pareille comparaison, de l'octroi de crédits et de prises de participations par les pouvoirs publics – c.à.d. en ordre principal l'aide aux secteurs nationaux – (en effet d'autres pays les considèrent comme des opérations financières et non comme des dépenses), il apparaît que les besoins de financement de l'Etat belge, dans les années septante, ont connu une croissance deux fois plus rapide que pour l'ensemble de la CEE.

BESOINS NETS DE FINANCEMENT DES POUVOIRS PUBLICS<sup>(1)</sup>

1 • (en p.c. du produit intérieur brut)



(1) A l'exclusion du montant net des crédits et participations.

Source: Communautés européennes.

## SOLDE FINANCIER DES POUVOIRS PUBLICS

(en p.c. du PNB)



- Trésor
- Autres pouvoirs publics (1)
- Ensemble des pouvoirs publics

(1) Autres pouvoirs publics, communautés et régions, pouvoirs locaux, sécurité sociale.

Sources : Ministère des Finances, BNB.

Certes, les comparaisons internationales en ce domaine ne sont pas sans danger, car dans l'appréciation d'un déficit public, il convient de tenir compte de la propension à l'épargne du secteur privé. Comme l'épargne des ménages et des entreprises en Belgique est en moyenne supérieure à celle de l'ensemble de la CEE, à concurrence de 2,5 p.c. de PNB, un déficit des finances publiques légèrement supérieur à celui du reste de l'Europe est acceptable : à effort d'investissement égal, le compte courant avec l'étranger en pourcentage du PNB pourra accuser un même solde que pour l'ensemble de la CEE, même avec un déficit des finances publiques qui, à concurrence de 2,5 p.c. de PNB, serait plus élevé. Mais il était manifeste que le déficit public belge avait, en 1981, dépassé de beaucoup les limites tolérables. Il avait pris de telles proportions que le surplus financier des ménages et des entreprises ne suffisait plus à le couvrir, de sorte que l'Etat belge devait emprunter à l'étranger. Ainsi par exemple, le déficit du Trésor n'a pu être financé, cette année-là, que pour un peu plus d'un tiers par les canaux normaux, c'est-à-dire les marchés monétaire et financier belges ; près des deux tiers ont dû être couverts par la création monétaire de la Banque nationale, soit par un recours aux avances en francs belges, soit par la cession de devises empruntées à l'étranger.

**Le gouvernement s'est attaqué résolument à l'assainissement des finances publiques et ce, à tous les niveaux : dans les pouvoirs locaux, dans le secteur débudgétisé, à la sécurité sociale et au Trésor. Les résultats sont nettement positifs.**

Aux pouvoirs locaux – provinces, villes et communes – l'arrêté royal n° 110 du 13 décembre 1982 a imposé le retour à l'équilibre budgétaire à partir de l'exercice budgétaire 1988. Leur déficit financier a été ramené, de façon étonnamment rapide, de 1,7 p.c. du PNB en 1981 à 0,2 p.c. en 1984 ; pour 1985, on s'attend à un quasi-équilibre.

Dans le secteur débudgétisé aussi, l'assainissement fut très poussé : les engagements complémentaires de ce secteur ont été ramenés de 1,6 p.c. du PNB en 1981 à 0,7 p.c. en 1984.

Le déficit croissant du système de sécurité sociale, dont le Ministre des Affaires sociales faisait encore état dans ses propositions de mai 1983 visant à réformer la sécurité sociale, a été converti en un surplus : celui-ci a atteint 10 milliards en 1984, 8 milliards en 1985, et pour 1986 on s'attend même à 11 milliards, en partant d'hypothèses économiques et sociales prudentes. **Ceci signifie ni plus ni moins que les éléments essentiels du système ont été sauvegardés** ; en outre, les subventions de l'Etat à la sécurité sociale ont pu être freinées, ce qui a favorisé la maîtrise des dépenses pour le Trésor lui-même. Ceci a d'ailleurs permis d'obtenir d'importants résultats également dans le principal secteur constitutif des Pouvoirs publics, à savoir celui qui est couvert par le budget de l'Etat, encore que jusqu'à présent l'amélioration y ait été, en proportion, de moindre ampleur et plus lente, précisément parce que, dans une première phase, le Trésor s'est imposé des efforts au profit des autres pouvoirs publics.

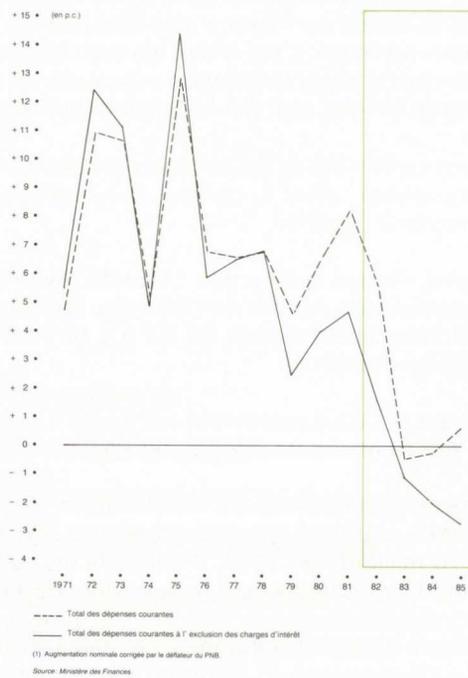
**En fin de compte, le déficit des pouvoirs publics dans leur ensemble a baissé de 4,5 p.c. de PIB entre 1981 et 1985 ; soit 2,1 p.c. pour le déficit du Trésor et 2,4 p.c. pour celui des autres secteurs.** Dans l'ensemble de la CEE, le déficit des pouvoirs publics n'a diminué que de 0,2 p.c. du PIB au cours de la même période.

Ce résultat est le fruit d'efforts considérables et soutenus, qui ont été accentués au cours de la législature. Dès 1982, le gouvernement s'est efforcé de reprendre le contrôle des finances publiques, par des mesures spécifiques d'économie. Il a incontestablement réussi en 1982-1983 à stopper la détérioration des finances publiques : en pourcentage du PNB, le déficit financier de l'ensemble des pouvoirs publics a cessé d'augmenter en 1982, et dès 1983 il a pu diminuer légèrement. Que ces premiers résultats soient, tout compte fait, demeurés relativement modestes, est à mettre en rapport, sans aucun doute, avec l'impact initial des efforts de rétablissement de la compétitivité, qui était l'objectif prioritaire : dans une première phase en effet, les recettes fiscales ont été touchées par la réduction de la base d'imposition qui découlait de la modération des revenus ainsi que par quelques mesures spécifiques d'allègement fiscal en faveur des investissements des entreprises et des ménages et en faveur du capital à risque.

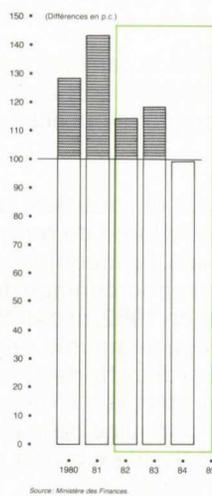
**FINANCEMENT DU DEFICIT DU TRESOR**  
(en p.c. du total)



**VARIATION EN TERMES REELS (1) DES DEPENSES COURANTES DU TRESOR**



**DEFICIT DU TRESOR: comparaison entre prévisions (= 100) et réalisations**



Une fois rétablie la compétitivité et assurée la reprise de nos exportations et de nos investissements, le moment était venu de mener une action plus radicale pour réduire le déficit des pouvoirs publics. Nous étions au début de 1984. En mars de cette année, le gouvernement décida de mettre en œuvre un plan pluriennal d'assainissement des finances publiques, dont l'objectif était de ramener le déficit en base annuelle, pour la fin de 1986, au taux de croissance du PNB et d'ainsi mettre fin à l'alourdissement relatif des charges d'intérêt de la dette publique.

Le plan s'appuie sur deux lignes de force. La première est une modération générale, cette fois au bénéfice de l'Etat : pour tous les revenus un saut d'index de 2 p.c. est supprimé pour chacune des années 1984 à 1986. Le produit de cette opération reste au Trésor pour ce qui concerne les traitements des agents de l'Etat, et il est versé à la sécurité sociale pour les autres revenus. Sur les allocations sociales également trois retenues de 2 p.c. sont opérées ; toutefois, cette mesure ne s'applique pas aux "vrais" minima et aux allocations familiales à partir du 3ème enfant. La seconde ligne de force du plan d'assainissement comporte une série de mesures spécifiques de réduction des dépenses publiques : pour 1986, une économie de 3,5 p.c. doit être réalisée sur la masse salariale du secteur public, au moyen d'un réaménagement du temps de travail qui diminue le nombre total d'heures de travail rémunérées, sans affecter, en principe, le nombre de personnes occupées ; une économie de 3,5 p.c. est également prévue sur les dépenses de fonctionnement de la fonction publique ; les charges d'intérêt sont allégées par des mécanismes conformes au marché ; les "dépenses fiscales" – réductions ou abattements d'impôts – sont examinées et limitées ; enfin un certain nombre de mesures spécifiques d'économie sont prises dans la sécurité sociale, mesures qui tiennent compte des revenus du ménage et de la situation de famille.

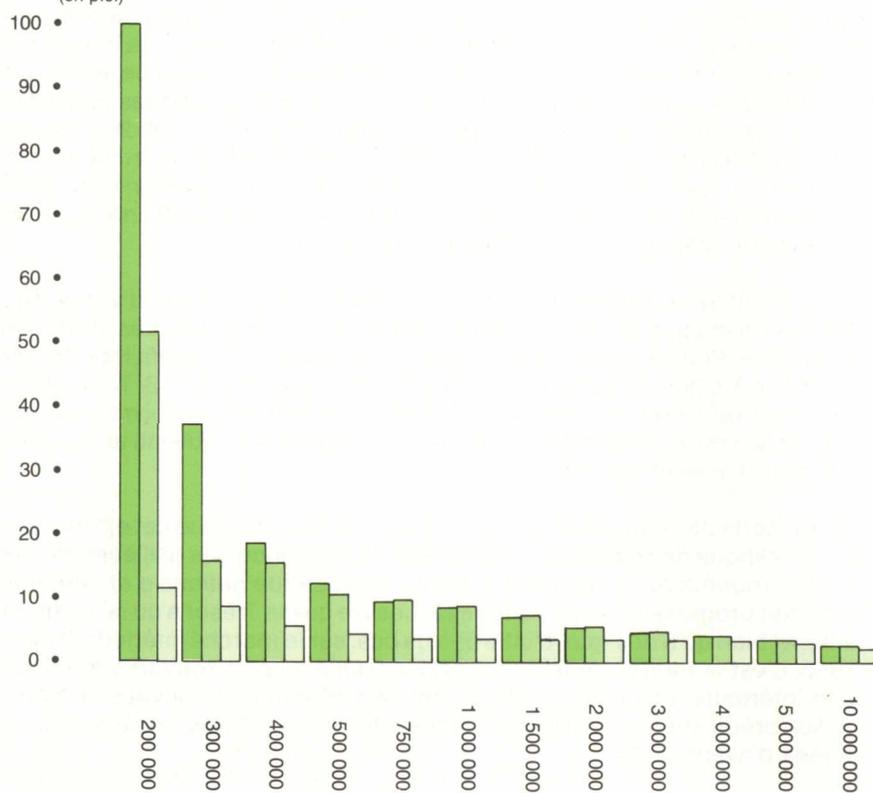
Le plan d'assainissement doit avoir un rendement qui s'accroît progressivement d'année en année pour atteindre finalement un impact maximal de l'ordre de 4 p.c. du PNB. Mais dès 1984, son effet bénéfique a pu être constaté. Pour la première fois depuis très longtemps, le déficit du Trésor était, en chiffre absolu, inférieur à celui de l'année précédente. Par rapport au PNB, il fut ramené de 12,6 p.c. en 1983, à 11,3 p.c. en 1984 ; en 1985, la tendance à la baisse se poursuivra pour atteindre 10,5 p.c. La sécurité sociale a pu, comme il est dit plus haut, enregistrer à nouveau un surplus à partir de 1984, grâce au plan d'assainissement.

L'évolution favorable du mode de financement du déficit du Trésor montre que cet effort d'assainissement, encadré par la politique de redressement, a rétabli la confiance des bailleurs de fonds. Le recours au financement "monétaire" – le crédit auprès de la Banque nationale et l'endettement extérieur – a pu être réduit progressivement, au fur et à mesure que le Trésor a pu se financer dans une mesure croissante, et bien qu'à des taux d'intérêt plus bas, sur le marché intérieur. Pour les huit premiers mois de 1985, c'est la totalité du déficit du Trésor qui a pu être couvert sur les marchés monétaire et financier intérieurs, ce qui a permis à l'Etat de s'abstenir de nouveaux emprunts en devises et de réduire son crédit auprès de la Banque nationale de 15 milliards, une situation qui rappelle les bonnes années d'avant 1976.

Citons encore deux résultats remarquables du revirement. Les dépenses publiques courantes qui, par le passé, s'accroissaient en moyenne chaque année de 5 à 10 p.c. au-delà de l'inflation, ont été stabilisées en termes réels à partir de 1983. Les dépenses courantes à l'exclusion des charges d'intérêt ont même été clairement élaguées : depuis 1983, elles ont diminué chaque année, en termes réels. C'est donc un fait certain que le gouvernement a fait des économies dans les dépenses publiques. Qu'il ait réussi à s'imposer de nouveau une discipline budgétaire ressort également d'une comparaison entre les besoins de financement initialement prévus aux budgets et les déficits réalisés. En 1981, le déficit budgétaire annoncé fut dépassé ... de plus de 43 p.c. ! En 1982 et 1983, la différence a été ramenée à environ 15 p.c., et en 1984 le déficit réalisé fut même inférieur de 1 p.c. à la prévision du budget. **La conclusion est évidente : l'Etat maîtrise à nouveau son budget.**

**REDUCTION D'IMPOTS SUITE A L'EXECUTION INTEGRALE  
DE LA LOI DE REDRESSEMENT DU 1er AOUT 1985 (1)**

(en p.c.)



- Ménages à 2 revenus, avec une proportion de 60/40 entre les revenus
- Ménages à 1 revenu
- Personnes isolées

(1) à savoir : - l'adaptation du décumul et du fractionnement ;  
- relèvement du minimum imposable de 100.000 à 120.000 francs et adaptation des barèmes en conséquence jusqu'à 500.000 francs ;  
- réduction générale des taux de 2,25 p.c. ;  
- indexation des barèmes fiscaux : 2% en 1986 et ensuite, indexation intégrale (4%)

L'évolution favorable des finances publiques, qui doit conduire le déficit du Trésor à moins de 10 p.c. du PNB en 1986, a rendu possible, à la fin de cette législature, la perspective d'une réduction générale des impôts dans les années à venir. Les années précédentes, le gouvernement avait déjà procédé à des allègements fiscaux sélectifs. La plupart ont été évoqués dans les pages précédentes : ils visaient à promouvoir le capital à risque, à créer un climat d'investissement plus favorable et à stimuler la construction de logements. En outre, quelques mesures fiscales à caractère social furent prises : les impôts ont été réduits pour les revenus jusqu'à 400.000 francs, le montant de la réduction d'impôts pour enfants à charge a été augmenté par deux fois, et le montant exempté d'impôt sur les revenus provenant des livrets d'épargne a été relevé.

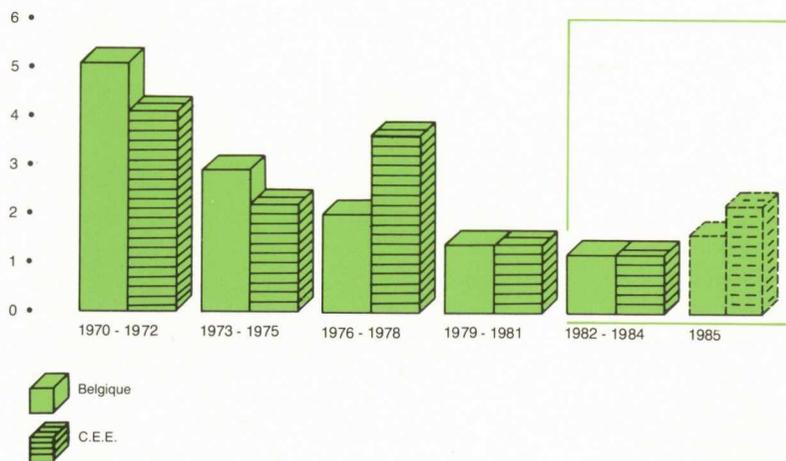
Toutefois, à partir de 1986, la pression fiscale directe, très lourde dans notre pays, pourra être à nouveau allégée, de manière progressive mais néanmoins en profondeur. La loi de redressement portant des dispositions fiscales du 1er août 1985 prévoit que les barèmes fiscaux seront intégralement indexés en deux ans – 1986 et 1987 –, que le "fractionnement" et le "décumul" en faveur des familles seront élargis, et que tous les taux d'imposition seront réduits de 2,25 p.c. en quatre ans ; un effort spécial est consenti en faveur des revenus inférieurs à 500.000 francs, par le relèvement de 20 p.c. du minimum imposable de 100.000 francs et par une adaptation correspondante du barème jusqu'à 500.000 francs. Des calculs faits pour des cas-types dans l'hypothèse d'un taux d'inflation annuel moyen de 4 p.c. montrent que **cette diminution d'impôts est une mesure à la fois sociale et favorable aux familles** : dans chaque catégorie de contribuables – isolés, ménages à un seul revenu et ménages à deux revenus – le pourcentage de diminution d'impôts baisse à mesure que le revenu monte ; pour chaque niveau de revenu, la réduction d'impôts en pour cent est plus importante pour les ménages que pour les personnes isolées ; pour les revenus supérieurs à 750.000 francs, le pourcentage de diminution d'impôts ne diffère pas entre les ménages à un revenu et les ménages à deux revenus ; et pour les revenus inférieurs à 750.000 francs, la réduction relative d'impôts pour les ménages à deux revenus n'est pas inférieure à celle des ménages à un revenu.

La diminution d'impôts résultant de ces mesures est estimée à 11,4 milliards pour 1986 et devra atteindre en finale 16,6 milliards en 1989. **En outre, il a été décidé de relever les allocations familiales d'un pourcentage double de celui de la réduction d'impôts générale, à savoir 4,5 p.c. sur quatre ans.**

Il va de soi que l'allègement de la pression fiscale n'aurait jamais pu être envisagé si le déficit des pouvoirs publics n'avait pas d'abord été maîtrisé. Dans les finances publiques aussi, le gouvernement a suivi un cheminement incontestablement logique : il fallait en priorité contenir le déficit lui-même, car il risquait de devenir incontrôlable, de saper la confiance, de provoquer l'effondrement du système de sécurité sociale et à la longue, de mettre un fardeau insupportable sur le dos des générations futures. Ce n'est qu'ensuite que l'on pouvait songer à une diminution des charges. Par sa politique, le gouvernement a recréé cet espace de manœuvre.

### CROISSANCE ECONOMIQUE EN BELGIQUE ET DANS LA C.E.E.

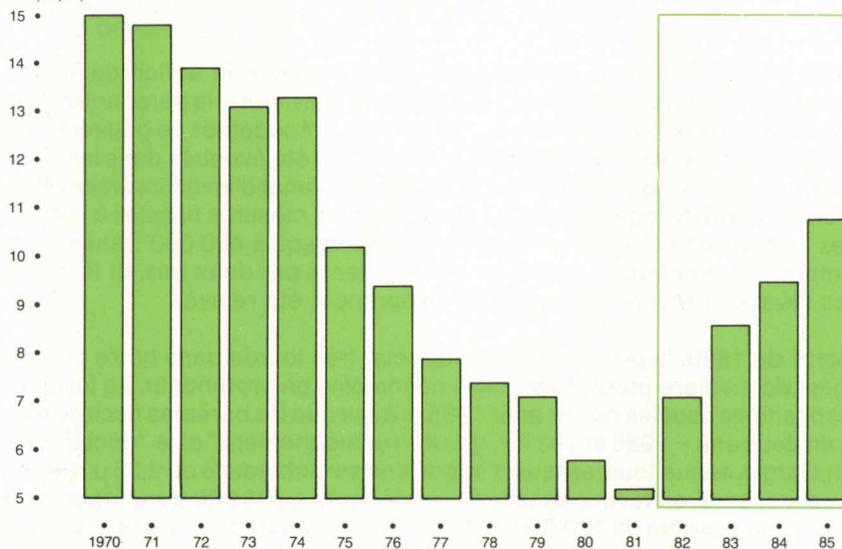
(Variations annuelles moyenne du produit intérieur brut,  
à prix constants : en p.c.)



Source : Communautés européennes

### PART DE L'EXPORTATION NETTE DE BIENS ET SERVICES ET DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

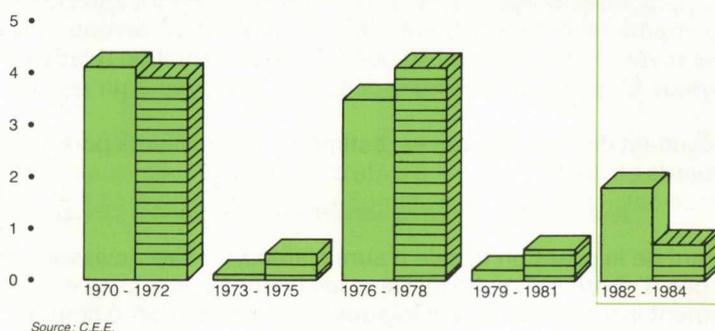
(en p.c.)



Sources : I.N.S., C.E.E.

### PRODUCTION INDUSTRIELLE, SANS LA CONSTRUCTION

(Pourcentage annuel moyen de variation)



Source : C.E.E.



#### 4. *Activité économique :*

### La Belgique produit de nouveau pour l'avenir

La croissance de l'activité économique s'est fortement ralentie dans l'ensemble de la Communauté économique européenne après la première crise pétrolière. La Belgique n'échappa pas à la crise, mais au contraire, en souffrit davantage, car la croissance économique moyenne, qui durant la première moitié des années septante y était supérieure à celle de la CEE, est ensuite tombée à un taux égal ou inférieur à celui de la Communauté européenne.

L'effort d'assainissement et de restructuration, auquel la Belgique était astreinte, a, dans une première phase, sans aucun doute pesé sur l'activité économique. Les chapitres précédents ont d'ailleurs fait apparaître la nécessité d'un effort plus important que pour le reste de la CEE. Mais il est frappant de constater que néanmoins, durant les années 1982-1984, la croissance moyenne a été aussi forte en Belgique que dans l'ensemble de la CEE. Ce n'est qu'en 1985 que la croissance en Belgique serait, selon les estimations, inférieure d'un demi pour cent à celle de la Communauté européenne ; mais cette différence se situe entièrement dans la marge que le Bureau du Plan a prévue en calculant l'incidence du plan pluriennal d'assainissement des finances publiques. Une fois que l'effort d'assainissement sera terminé, la Belgique aura dès lors, indubitablement, retrouvé au moins le rythme de croissance européen.

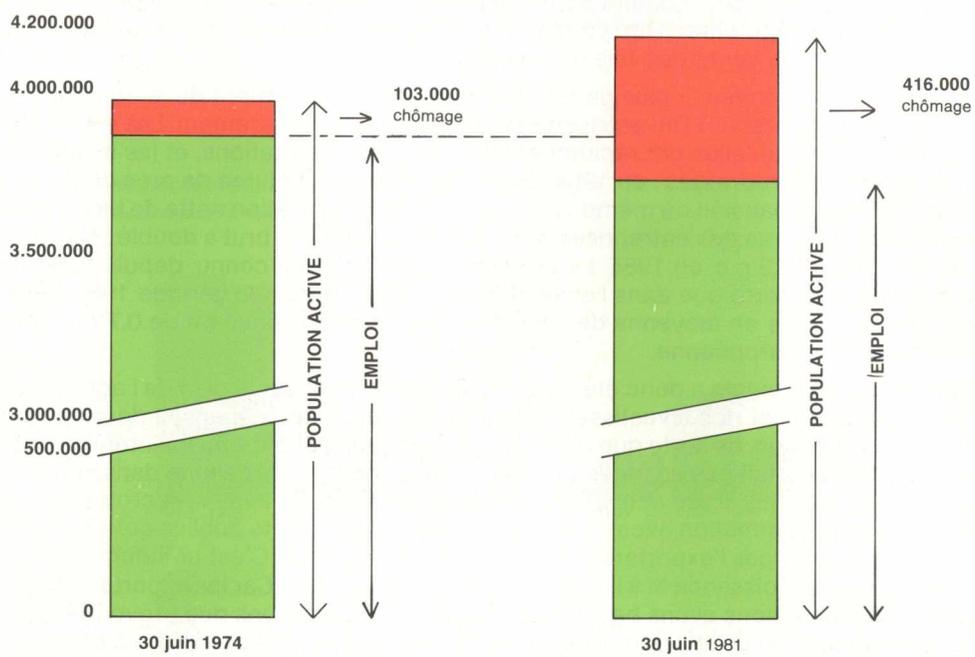
Entre temps, cet assainissement était indispensable, précisément pour préserver la croissance. En effet, ce n'est pas n'importe quelle croissance économique qui est porteuse d'avenir : si elle se produit au détriment d'équilibres économiques fondamentaux, elle porte en elle les germes de sa propre destruction. C'est précisément le nuage qui planait naguère sur le développement de l'activité en Belgique : durant la seconde moitié des années septante, elle fut soutenue presque uniquement par des dépenses de consommation. En 1981, ces dépenses représentaient 85,5 p.c. du produit national brut contre une moyenne de 74,5 p.c. au début des années septante. En revanche, les investissements et l'exportation nette ont reculé : leur contribution à la croissance réelle fut négligeable durant la seconde moitié des années septante et même négative durant certaines années. La part des investissements des entreprises et de l'exportation nette dans la production intérieure totale, qui atteignait encore 14,2 p.c. dans les années 1970-1973, était tombée à 5,2 p.c. en 1981. La production industrielle, qui au début des années septante augmentait aussi vite que dans l'ensemble de la CEE, a faibli par la suite et a évolué le plus souvent de façon moins favorable. Durant les années 1979-1981 par exemple, elle a progressé en Belgique d'à peine 0,2 p.c. par an en moyenne contre 0,6 p.c. dans la CEE.

Derrière ces chiffres apparaissait en filigrane une dislocation progressive de l'économie. La Belgique devenait de plus en plus un pays où l'on "mangeait son blé en herbe" et où l'avenir était sacrifié à la consommation immédiate. L'activité fut soutenue tant bien que mal par un flux croissant de dépenses de pure consommation, comme si la crise n'existait pas. Les revenus disponibles des particuliers ont continué d'augmenter à un rythme qui n'était plus compatible avec la maîtrise des coûts de production et avec la santé des finances publiques.

La politique du gouvernement – plus particulièrement le rétablissement de la compétitivité et la création d'un climat favorable à l'investissement – a provoqué un revirement. Les exportations ont été stimulées, de sorte qu'elles ont rapidement dépassé les importations, et les investissements des entreprises se sont redressés : en 1984, ils ont augmenté en volume de près de 9 p.c. et pour 1985, on prévoit une expansion du même ordre. La part de l'exportation nette de biens et de services et des investissements des entreprises dans le produit intérieur brut a doublé : elle est passée de 5,2 p.c. en 1981 à 10,8 p.c. en 1985. La production industrielle a connu, depuis 1982, une progression annuelle plus forte que dans l'ensemble de la CEE ; durant la période 1982-1984, elle a augmenté chaque année en moyenne de 1,8 p.c. contre un accroissement de 0,7 p.c. seulement dans la Communauté européenne.

La politique gouvernementale a donc été une réussite également sur le plan de l'activité. La croissance des exportations et des investissements a pris le relais des dépenses de consommation, freinées par la modération, de sorte que l'activité économique globale a pu maintenir un rythme de croissance qui ne s'écartait pas en moyenne de la Communauté européenne dans son ensemble. **L'important est surtout que notre activité est à nouveau porteuse d'avenir : la croissance ne s'appuie plus sur une consommation excessive alimentée par des déficits publics qui vont en s'amplifiant, mais elle est tirée par l'exportation nette et l'investissement. C'est un heureux développement pour donner à la croissance et à l'emploi un caractère durable.** Car les exportations nous procurent les devises dont nous avons besoin pour payer les importations que provoque chaque dépense dans l'économie belge, et les investissements d'aujourd'hui assurent le bien-être de demain.

1974-1981  
POPULATION ACTIVE - EMPLOI - CHOMAGE.



## 5. *Emploi et chômage :*

### De nouveaux emplois se créent

La perte de compétitivité de l'industrie manufacturière belge, déjà décrite ci-dessus, a entraîné un processus de désindustrialisation qui a provoqué la destruction de 318.000 emplois entre 1974 et 1981. Cette énorme perte d'emplois a bien été partiellement compensée par des recrutements dans les services à haute intensité de main-d'œuvre du secteur privé et dans les entreprises publiques, mais durant ces sept années l'emploi a néanmoins diminué de 218.000 unités pour l'ensemble des entreprises privées et publiques.

Pour éponger au moins partiellement cette hémorragie d'emplois dans les entreprises, les pouvoirs publics ont intensifié les recrutements : entre 1974 et 1981, le nombre de personnes occupées dans le secteur public a augmenté de 113.000 unités. Ce chiffre englobe non seulement les effectifs propres des services publics – qui ont été sensiblement renforcés, surtout dans l'enseignement – mais aussi les 52.000 personnes mises au travail dans le cadre des programmes spéciaux instaurés par l'Etat pour promouvoir l'emploi : le cadre spécial temporaire et les chômeurs occupés par les pouvoirs publics. Les efforts de l'Etat n'ont toutefois pas suffi pour empêcher un recul de l'emploi global : il y eut une perte de 119.000 emplois entre 1974 et 1981.

Cette baisse de l'emploi – autrement dit de l'offre de postes de travail – a provoqué, concomitamment avec une expansion continue de la population active, une forte montée du chômage. Le nombre de chômeurs complets a augmenté entre la fin de 1974 et la fin de 1981 de 358.000 unités, progressant donc de 3,8 à 12 p.c. de la population active. Si l'évolution était déjà très défavorable dans la période 1975-1980 – avec chaque année en moyenne une perte de 28.000 emplois privés et une augmentation du chômage de 38.000 unités – c'est surtout 1981 qui fut véritablement une année noire : les entreprises du secteur privé perdirent plus de 82.000 emplois et à la fin de l'année, on comptait plus de 91.000 chômeurs en plus que 12 mois auparavant.

**Le gouvernement a eu le souci constant d'arrêter la destruction de l'emploi avec toutes ses conséquences néfastes et de renverser la vapeur.** Le rétablissement de la compétitivité de notre industrie, qui a stimulé les exportations nettes et, dans une deuxième phase, les investissements, était une première condition indispensable pour réaliser cet objectif, car ce n'est qu'ainsi que l'on pouvait recréer à moyen terme les conditions d'une croissance durable.

Le gouvernement était toutefois conscient du fait que la croissance économique prévisible, compte tenu de la hausse de la productivité, serait insuffisante pour maintenir l'emploi dans le secteur privé. Durant la période 1982-1984, la croissance économique annuelle moyenne en Belgique – 1,2 p.c., comme dans la CEE d'ailleurs – n'était même pas la moitié de ce qu'il aurait fallu pour stabiliser l'emploi. De plus, il était impossible pour des raisons budgétaires d'augmenter l'emploi auprès du pouvoir central, tandis que la restructuration indispensable de plus d'une entreprise publique et l'assainissement tout aussi indispensable des finances des pouvoirs locaux y affectaient l'emploi de façon immédiate. Si l'on ajoute que, durant cette période, plus de 15.000 personnes supplémentaires se sont présentées chaque année sur le marché du travail, on comprendra l'énormité de la tâche qui consistait à stabiliser le chômage et si possible à le réduire.

## EMPLOI

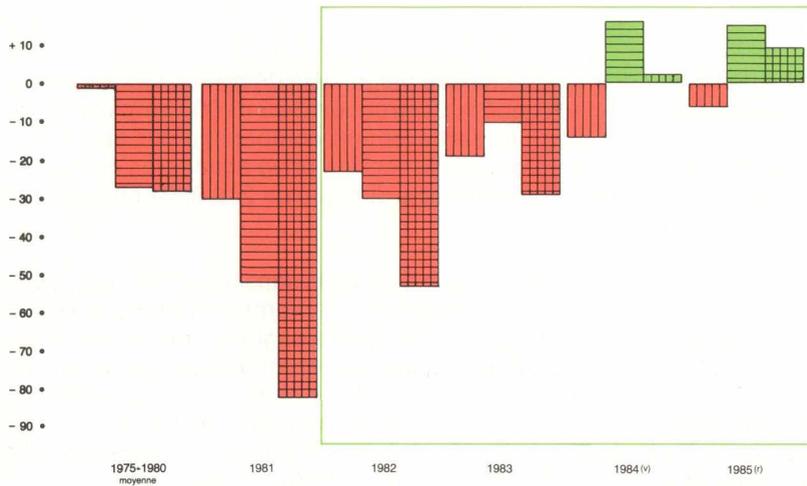
(Variations en milliers de personnes entre le 30 juin de l'année précédente et le 30 juin de l'année concernée)

	Entreprises					Autres emplois (1)	Emploi Total
	Secteur privé			Entreprises publiques	Total		
	A l'exclusion de la construction	Construction	Total				
1975-80: moyen.	-27	- 1	-28	+3	-25	+17	- 8
1981	-52	-30	-82	+4	-78	+ 2	-76
1982	-30	-23	-53	-2	-55	+ 5	-50
1983	-10	-19	-29	-4	-33	- 6	-39
1984 (p)	+16	-14	+ 2	-4	- 2	+11	+ 9
1985 (e)	+15	- 6	+ 9	-4	+ 5	+ 8	+13

(1) Surtout pouvoirs publics et programmes pour l'emploi.

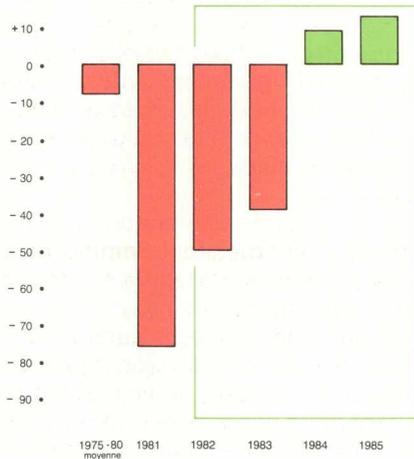
Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

**EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE**  
Variation en milliers du 30 juin de l'année précédente au 30 juin de l'année considérée)



Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

**EMPLOI TOTAL**  
(Variation en milliers du 30 juin de l'année précédente au 30 juin de l'année considérée)



Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Le gouvernement n'a pas reculé devant l'ampleur de cette tâche. C'est la raison pour laquelle il a pris plusieurs initiatives originales pour répartir le volume du travail disponible entre un plus grand nombre de personnes. Après que la compétitivité ait été restaurée grâce aux efforts de 1982, le gouvernement a prolongé la modération jusqu'à la fin d'août 1983 et il a invité les partenaires sociaux à conclure des accords sur l'affectation du produit de cette modération, en 1983 et 1984, à des embauches compensatoires et à une réduction de la durée du travail. Dans le cadre de cette opération "5-3-3" – ainsi appelée parce qu'elle se basait sur une recommandation de 5 p.c. de réduction de la durée du travail, 3 p.c. de modération et 3 p.c. d'embauches compensatoires – les partenaires sociaux ont conclu des accords sectoriels et des accords d'entreprises qui, concomitamment avec les engagements des PME qui avaient opté pour un système spécifique, ont entraîné la création de 41.000 emplois pour les deux années 1983 et 1984, dont 33.000 ont été réalisés rien qu'en 1983. Les données disponibles indiquent aussi que les engagements contractés pour 1984 ont été largement dépassés. Le gouvernement a en outre encouragé diverses formes de travail à temps partiel. Une mesure importante a également été prise par l'arrêté royal n° 179 qui accorde des avantages fiscaux aux expériences d'organisation du travail dans les entreprises – les expériences Hansenne – qui permettent de découpler le temps de travail du temps de production grâce à un réaménagement et une redistribution.

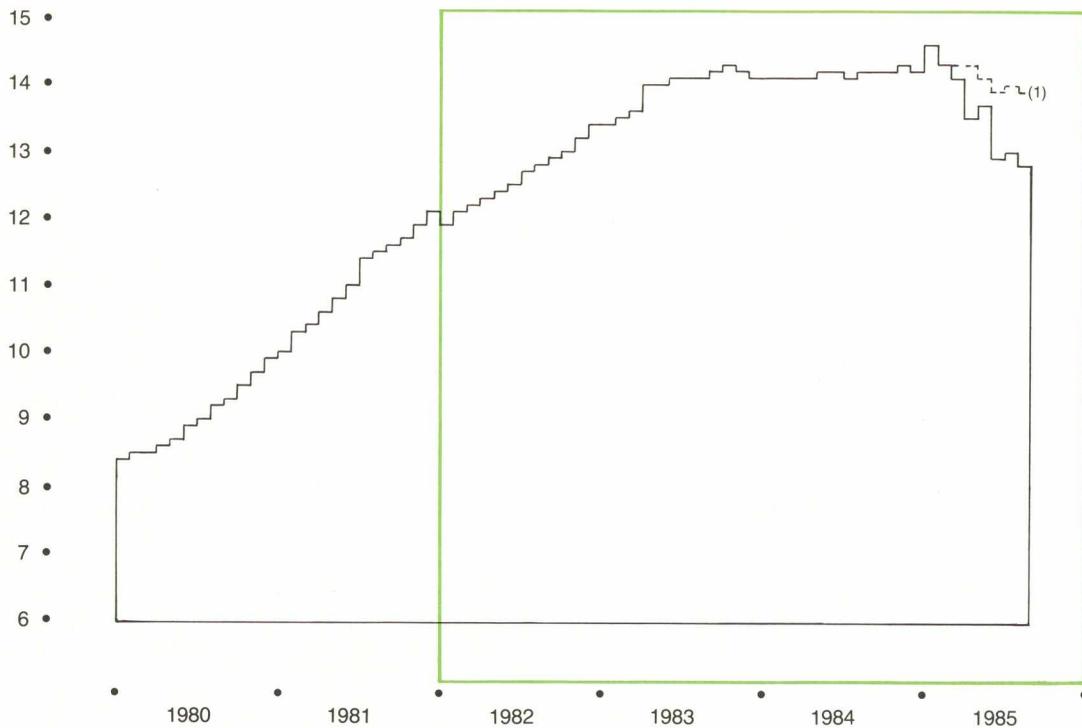
Outre la redistribution du travail disponible, le gouvernement a encore favorisé l'emploi par une série d'autres mesures. Les programmes spéciaux de remise au travail par les pouvoirs publics ont été poursuivis. Le plan "plus un" a prévu la réduction temporaire des cotisations patronales à la sécurité sociale et la prise en charge par un secrétariat social des formalités administratives pour ceux qui embauchent un travailleur pour la première fois. Des interventions financières ont été accordées aux chômeurs qui voulaient s'établir comme indépendants ou créer une entreprise. On s'est attaqué aux cumuls, à l'utilisation systématique des heures supplémentaires et au travail clandestin.

En 1985, les efforts ont été poursuivis et encore accentués par la loi sociale de redressement du 22 janvier. Celle-ci a prorogé les accords pour l'emploi – les accords appelés "5-3-3" – pour les années 1985 et 1986. De plus, la loi a mis en place le cadre de nouveaux accords éventuels portant sur ces deux années. Ceux-ci devaient – dans les limites d'une "enveloppe" maximale d'accroissement de la masse salariale de deux fois 1,5 p.c., et ceci afin de ne pas affecter la compétitivité, notamment par une plus grande souplesse dans l'organisation du travail – porter sur une ou plusieurs des modalités suivantes : l'embauche de travailleurs ; l'engagement d'apprentis sous contrat d'apprentissage industriel ; la possibilité d'interruption de carrière, dont la loi a également fixé les conditions ; l'organisation du travail à temps partiel pour les travailleurs de plus de 50 ans, avec embauche correspondante ; et l'instauration d'emplois dédoublés. Les accords conclus dans le cadre prévu par la loi de redressement ont porté sur quelque 18.000 emplois supplémentaires. La loi s'est également souciée des besoins croissants en matière de reconversion et de recyclage des travailleurs et a transformé les "crédits d'heures" en un système valable de "congé éducatif", prévoyant notamment l'élargissement du nombre des formations et la suppression de la limite d'âge. Enfin, la loi sociale de redressement a également assoupli un certain nombre de dispositions du droit du travail qui étaient devenues trop rigides ; l'objectif était d'éliminer de la législation une série de rigidités qui dans la crise économique avaient un effet néfaste dans la mesure où elles faisaient obstacle aux recrutements.

La politique de l'emploi du gouvernement a porté ses fruits. La destruction d'emplois fut d'abord sensiblement freinée, puis arrêtée à partir du milieu de l'année 1983 : depuis la fin de juin 1983, l'emploi global dans l'économie progresse d'environ 10.000 unités par an. Pour la première fois depuis longtemps, de nouveaux emplois se créent. Ce changement est principalement dû à l'activation des programmes pour l'emploi et à l'évolution intervenue dans les entreprises privées autres que celles de la construction. L'emploi dans ces entreprises, qui durant la période 1975-1980 diminuait chaque année en moyenne de près de 30.000 unités et a chuté en 1981 de plus de 50.000 unités, progresse depuis le milieu de 1983 d'environ 15.000 unités par an. Dans la construction, la perte d'emploi a été ramenée de 30.000 en 1981 à 6.000 en 1985.

## TAUX DE CHOMAGE

(en p.c. de la population active, après élimination des variations saisonnières)

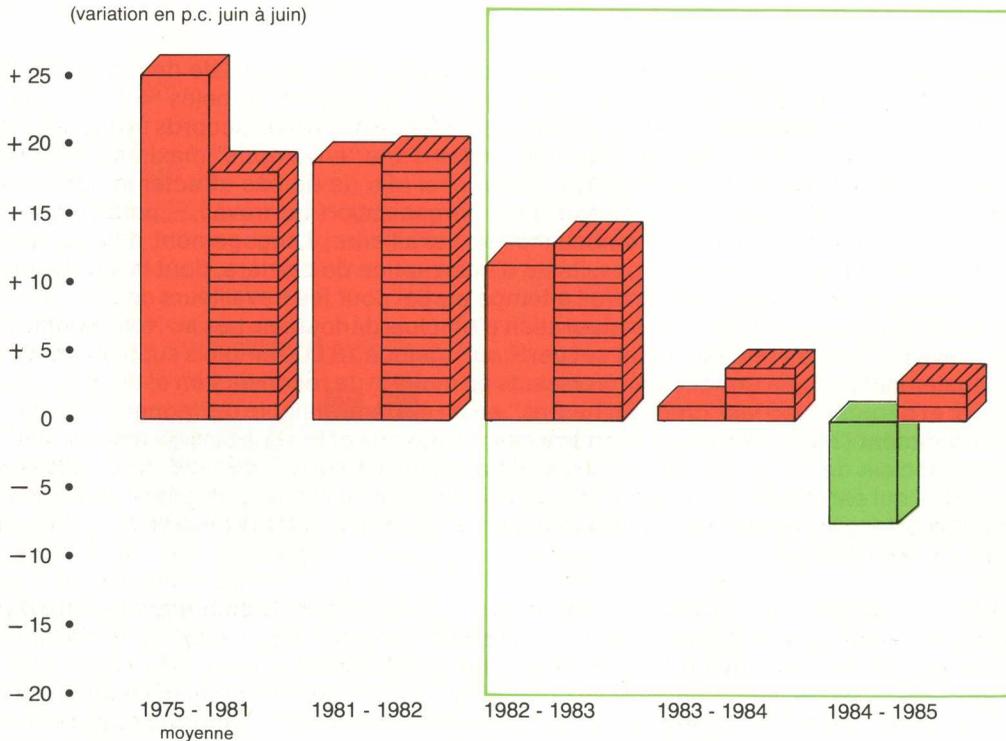


(1) Y compris les chômeurs de plus de 55 ans qui ne se présentent plus comme demandeurs d'emploi.

Source: BNB.

## LE CHOMAGE EN BELGIQUE ET DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

(variation en p.c. juin à juin)



Source: C.E.E.

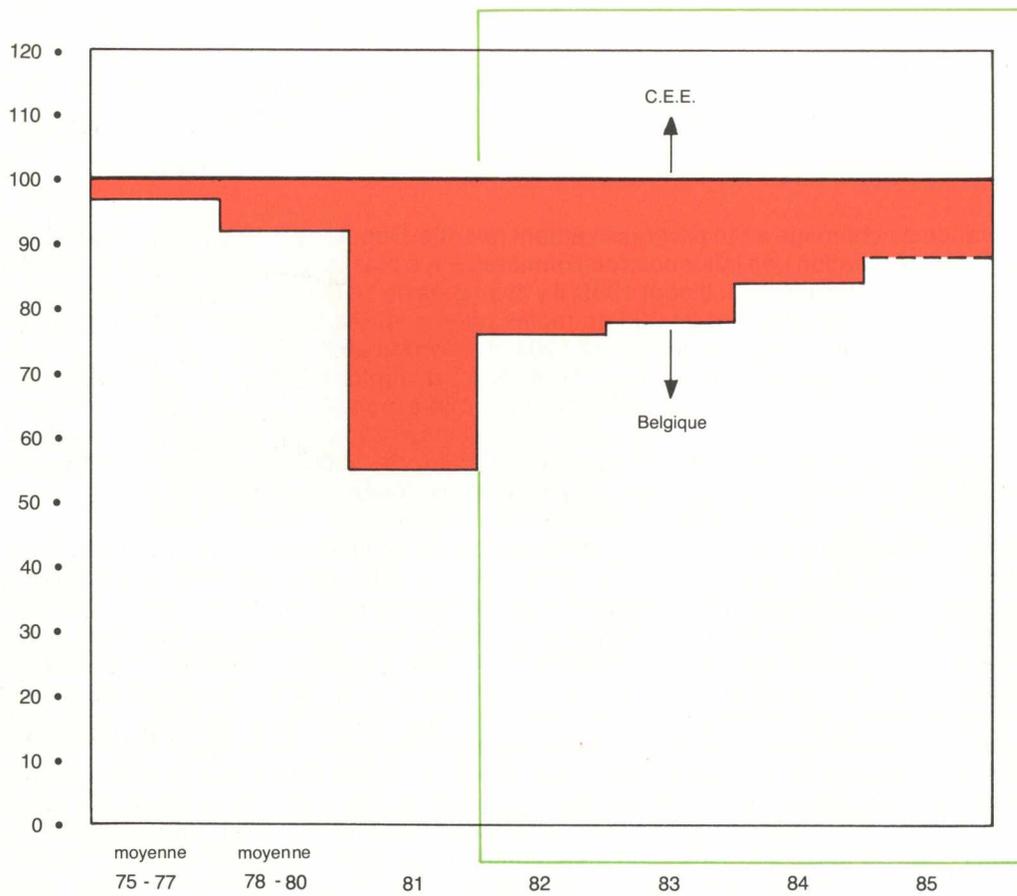


La croissance du chômage a été progressivement ralentie. Depuis avril 1983, le taux de chômage – calculé après élimination des influences saisonnières – n’a plus augmenté et il a même diminué au cours des derniers mois. A la fin d’août 1985, il y avait près de 16.000 chômeurs complets de moins que deux années auparavant et 24.000 de moins qu’une année plus tôt; si l’on tient compte de l’incidence de l’arrêté royal du 29 décembre 1984 et si l’on fait abstraction des chômeurs de 55 ans et plus qui ne se présentent plus comme demandeurs d’emploi, la diminution se monte à 60.000 unités en deux ans, et à 68.000 au cours des douze derniers mois. **Il est particulièrement réjouissant que ce changement favorable soit surtout sensible dans le chômage des jeunes** : le nombre des jeunes chômeurs indemnisés était en août 1985 inférieur de 34.000 unités à son chiffre de deux années auparavant et de 23.000 unités au chiffre d’une année avant.

L’évolution de la Belgique est également remarquable en comparaison avec l’étranger. Durant la période 1975-1981, le chômage a, selon des données de la CEE, progressé en Belgique plus rapidement que dans la Communauté européenne : chaque année de 25 p.c. en moyenne contre 18 p.c. Durant les deux années qui suivirent, l’évolution fut plus ou moins parallèle, et depuis lors la comparaison est beaucoup plus favorable à la Belgique : le chômage s’y est tout d’abord stabilisé et il a ensuite baissé, alors qu’il continuait d’augmenter pour l’ensemble de la CEE. La politique belge de l’emploi est d’ailleurs appréciée au plan international; l’Organisation de coopération et de développement économique a écrit, dans sa dernière analyse de l’évolution économique en Belgique, qu’“il convient certainement de poursuivre les efforts menés en Belgique, dans ces divers domaines, de façon originale et imaginative”. Autrement, écrit encore l’OCDE, “on verrait se développer en Belgique – comme d’ailleurs dans d’autres pays – une économie dualiste”, c.à.d. une société où s’élargirait sans cesse le fossé entre les économiquement actifs et ceux qui sont exclus du marché du travail. **Le gouvernement a rejeté résolument cette perspective sans issue et opté pour une politique inspirée par la solidarité entre les actifs et les chômeurs. Les derniers résultats sont un sérieux encouragement à poursuivre sur cette voie.**

### INDICATEUR GENERAL DE SANTE

La Belgique par rapport à 6 autres pays de la C.E.E. (= 100)



## Conclusion

La conclusion de ce qui précède peut être très brève : entre la fin de 1981 et la période actuelle, le gouvernement a réussi à provoquer un renversement remarquable dans l'évolution économique du pays. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le tableau qui résume l'évolution des principaux indicateurs de la santé économique et sociale du pays. Tous montrent sans exception une tendance favorable depuis 1981. Ces chiffres ne demandent guère de commentaires, car ils parlent d'eux-mêmes.

**Ces résultats prouvent que la politique de redressement économique et social a été fructueuse.**

Elle a sorti le pays du cercle vicieux des déficits toujours plus élevés dans la balance des paiements et dans les finances publiques, de l'affaiblissement de l'effort d'investissement et du recul de l'emploi ; elle a réussi à donner à la Belgique une nouvelle vitalité tout en préservant les fondements essentiels de la sécurité sociale. "Le malade de l'Europe" va beaucoup mieux.

Les remèdes qui lui ont été administrés n'ont pas été sans douleur. Et le gouvernement n'a jamais essayé de le cacher à la population. "Ce serait faire preuve de peu de lucidité", comme le Premier Ministre le disait dans sa déclaration gouvernementale du 18 décembre 1981", que de prétendre que nous pouvons surmonter cette crise en un tour de main et moyennant des efforts limités". Les efforts demandés n'ont donc pas été négligeables. Mais ils ont été répartis de manière socialement équitable et ces efforts valaient la peine. Il n'est pas présomptueux d'affirmer aujourd'hui que les trois quarts du chemin vers un redressement complet ont été parcourus. Ceci peut être illustré de manière parlante par l'évolution de l'indicateur qui compare l'état de santé général de l'économie belge avec celui de six partenaires européens, tel qu'il fut présenté à une journée d'étude du Centre d'études financières (1). Cet indicateur synthétise les performances en ce qui concerne les quatre objectifs finals de la politique économique, à savoir la croissance économique, l'emploi, la stabilité des prix et l'équilibre externe. Son calcul actualisé révèle qu'en 1981, notre économie souffrait d'un handicap de 35 p.c. par rapport aux six partenaires. Quatre ans plus tard, en 1985, ce handicap n'a pas encore été entièrement éliminé, mais il a été ramené à 12 p.c. **A ce rythme d'amélioration il suffira de poursuivre l'effort pendant deux ans pour que la santé de l'économie belge soit de nouveau aussi bonne que celle de ses partenaires européens.**

Il nous reste un quart du chemin à parcourir. Si la politique de redressement est poursuivie, durant les deux prochaines années, avec la même continuité et avec la même cohérence, notre pays rejoindra de nouveau le peloton des économies européennes les plus solides. Alors ce qui était dévié sera redressé ; alors la croissance du revenu national pourra de nouveau être répartie équitablement entre tous ceux qui y contribuent : les travailleurs, salariés et indépendants, les entreprises et les pouvoirs publics ; alors l'économie belge, grâce à une structure industrielle renforcée, pourra de nouveau participer pleinement à la croissance mondiale. Il n'est pas question de renoncer maintenant à cette perspective en relâchant les efforts, en ralentissant le tempo et en abandonnant le terrain conquis. **Compte tenu du chemin déjà parcouru, donner un coup de barre à la politique suivie serait véritablement tragique : il faut absolument maintenir le cap. Car la politique de redressement a fait éclore un nouveau printemps qui, si nous persévérons sur la bonne voie, promet de belles récoltes.**

(1) Cf. "The competitiveness of the Belgian economy". Revue de la Banque, 1985, N° 2.

## PERFORMANCES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA BELGIQUE DEPUIS 1981

	1981	1982	1983	1984	1985	
					Données les plus récentes	Estimation pour l'année
<b>1. Balance des paiements et compétitivité</b>						
A. Balance des paiements de l'U.E.B.L. (soldes en mias F)						
1. Transactions courantes	- 156	- 110	- 19	+ 13	+ 15	+ 50 (7 prem. m.)
2. Export. (-) ou import. (+) nettes de cap. du sect. privé	- 201	- 165	- 113	- 87	+ 5	
3. Interventions de la Banque Nationale sur le marché des changes	316	268	145	98	6	
4. Emprunts extérieurs du secteur public	258	255	114	156	2	
B. Ecart entre le cours réglementé et le cours libre au marché des changes (moyenne de la période en p.c.)	5,7	7,5	1,8	1,5	0,6 (8 prem. m.)	
C. Hausse annuelle des prix à la consommation (en fin de période, en p.c.)	+ 8,1	+ 8,1	+ 7,2	+ 5,4	+ 4,6 (août)	
D. Taux d'intérêt						
1. A court terme (cert. du Trésor à 3 mois, moyenne du dernier mois de la période)	15,5	12,2	10,8	10,7	9,5 (août)	
2. A long terme (rendement à l'émission des emprunts d'Etat) (fin période ou début période suivante)	14,5	13,0	12,0	11,6	10,8 (septembre)	
<b>2. Finances publiques</b>						
A. Déficit financier des pouvoirs publics (en p.c. du PNB)						
1. Ensemble des pouvoirs publics	15,5	15,6	14,9	12,0		11,0
2. Trésor	12,6	13,0	12,6	11,3		10,5
B. Financement du déficit du Trésor auprès de la Banque Nationale : avances en francs belges et cession de devises empruntées (en p.c. du déficit global)	63	49	27	33	- 1 (8 prem. m.)	
C. Variation en termes réels des dépenses courantes du Trésor, à l'exclusion des charges d'intérêt	+ 4,7	+ 1,6	- 1,1	- 2,0		- 2,7
D. Ecart négatif (-) ou positif (+) entre le déficit du Trésor prévu et réalisé (en p.c.)	- 43	- 14	- 18	+ 1		
<b>3. Activité économique</b>						
A. Croissance économique (variation du PIB à prix constants en p.c.)	- 1,3	+ 1,1	+ 0,4	+ 2,0		+ 1,6
B. Part des exportations nettes et des investissements des entreprises dans le PNB (en p.c.)	5,2	7,1	8,6	9,5		10,9
C. Variation de la production industrielle (en p.c.)	- 2,7	+ 0,0	+ 2,0	+ 3,3	+ 1,1 (5 prem. m.)	
D. Courbe synthétique de la Banque Nationale de Belgique pour la construction de logements	77,7	77,8	83,3	92,3	103,0 (7 prem. m.)	

<b>4. Emploi et chômage</b>						
A. Emploi (variation en milliers de juin à juin)						
1. Total	- 76	- 50	- 39	+ 9		+ 13
2. Entreprises privées						
- à l'exclusion de la construction	- 52	- 30	- 10	+ 16		+ 15
- construction	- 30	- 23	- 19	- 14		- 6
B. Chômage complet (indemnisé et autre) (variation en milliers à la fin de la période par rapport à un an plus tôt)						
1. Total	+ 91	+ 74	+ 26	+ 2	- 24 (1) ou - 68 (2) (août)	
2. Jeunes	+ 42	+ 17	- 1	- 12	- 23 (août)	
<b>5. Indicateur général de santé : Belgique en comparaison avec six autres pays de la C.E.E. (en p.c) (3)</b>						
	65	76	78	84		88

- (1) Y compris les chômeurs de plus de 55 ans qui ne se présentent plus comme demandeur d'emploi (A.R. du 29 décembre 1984).  
(2) A l'exclusion des chômeurs de plus de 55 ans qui ne se présentent plus comme demandeur d'emploi (A.R. du 29 décembre 1984).  
(3) Cf. "The competitiveness of the Belgian Economy", Revue de la Banque, 1985, N° 2.

Cette brochure est éditée par le Cabinet du  
Premier Ministre, Rue de la Loi 16, 1000 Bruxelles.  
Elle est gratuite et peut être demandée par simple  
carte postale à l'adresse ci-dessus.